

BPCE LEASE

Société Anonyme au capital de 354 096 074 €
Siège social : 7 Promenade Germaine Sablon – 75013 Paris
379 155 369 RCS Paris

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 MAI 2025

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à 11 heures, les actionnaires de la société BPCE Lease, société anonyme au capital de 354 096 074 €, se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social sur convocation du conseil d'administration et suivant lettres adressées le 7 mai 2025.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

M. Fabrice Gourgeonnet préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

BPCE, représenté par M. Nicolas Namias et GCE Participations, représenté par Mme Céline Haye Kiouis, les deux actionnaires présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et le Cabinet Deloitte & Associés, commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoqués par courrier recommandé avec demande d'accusé réception en date du 7 mai 2025, sont absents et excusés.

Les représentants du comité social et économique, régulièrement convoqués, sont absents.

M. Alexandre Aubineau est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents possèdent 16 702 645 actions sur les 16 702 645 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les statuts de la société,
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- les copies des lettres de convocation adressées aux commissaires aux comptes,
- la feuille de présence,
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion établi par le conseil d'administration,
- le rapport du conseil d'administration sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2024 aux personnes mentionnées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier,
- Le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire
- les rapports des commissaires aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Rapport de gestion de l'exercice 2024 établi par le conseil d'administration
2. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024
5. Constatation de la reconstitution des capitaux propres
6. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce
7. Consultation des actionnaires sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2024 aux personnes mentionnées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier
8. Ratification de la cooptation d'un administrateur

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

9. Approbation des modifications des statuts
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le président ouvre la discussion, après que les actionnaires ont pris connaissance du rapport de gestion établi par le conseil d'administration, des rapports des commissaires aux comptes et des autres rapports.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution : Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2024, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître une perte de 172 231 092,33 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, suivant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice, d'un montant de 172 231 092,33 €, au compte de report à nouveau dont le montant débiteur sera porté à 575 467 403,93 €.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	(*) Dividende net par action
2021	Néant
2022	Néant
2023	Néant

() les dividendes sont éligibles à l'abattement prévu en application des dispositions de l'article 158-3.2° du CGI*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Constatation de la reconstitution des capitaux propres

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que, du fait de la reconnaissance des amortissements dérogatoires en provisions réglementées pour un montant de 1 538 696 K€ ayant pour conséquence de faire apparaître des capitaux propres s'élevant à 1 456 087 K€, les capitaux propres de la société se trouvent reconstitués à hauteur au moins de la moitié du capital social.

L'assemblée décide de faire procéder à une inscription modificative au registre du commerce et des sociétés pour enregistrer cette régularisation.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et approbation desdites conventions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce, et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : Consultation des actionnaires sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2024 aux personnes mentionnées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, consultée en application de l'article L 511-73 du Code monétaire et financier, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de

toutes natures versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 aux catégories de personnel visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier, s'élevant à 3 402 710 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution : Ratification de la cooptation de M. Fabrice Gourgeonnet en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration du 19 juin 2024 de M. Fabrice Gourgeonnet en qualité d'administrateur, en remplacement de Mme Catherine Halberstadt, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Septième résolution : Mise en harmonie des statuts de la société avec la loi Attractivité

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de mettre les statuts de la Société en harmonie avec les dispositions de la loi 2024-537 du 13 juin 2024 dite « Attractivité », et, par voie de conséquence, de modifier les articles 17, 19, et 39 des statuts comme suit :

« ARTICLE 17 – Pouvoirs du Conseil d'Administration

« [...]

Le conseil d'administration peut modifier les statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE 19 – Réunions du Conseil d'Administration

[...]

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par l'utilisation de moyens de télécommunication permettant leur identification, garantissant leur participation effective et transmettant au moins la voix des participants et dont les caractéristiques techniques permettent la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Les réunions pourront être tenues par des moyens de télécommunication conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

[...]

ARTICLE 39 - Compétence - Attributions

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

~~L'Assemblée Générale Extraordinaire peut déléguer au Conseil d'administration le pouvoir d'apporter aux statuts les modifications nécessaires pour les mettre en harmonie avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire. »~~

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises tant pour les assemblées générales ordinaires que pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs à la société LEXTENSO - Petites Affiches, La Grande Arche – Paroi nord - 1, Parvis de la Défense -92044 Paris La Défense (RCS Nanterre 552 119 455), à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité ou de dépôt partout où besoin sera et notamment pour effectuer toutes modifications ou inscriptions au Registre du commerce et des Sociétés et signer toute formule à cet effet, en ce y compris par voie dématérialisée avec signature électronique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président lève la séance à 11 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Pour extrait certifié conforme
Paris, le 27 juin 2025



Gouvernance Groupe BPCE
Alexandre Aubineau

BPCE LEASE

Société Anonyme

7, promenade Germaine Sablon

75013 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A.S. au capital de 2 510 460 €

672 006 483 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

BPCE LEASE

Société Anonyme

7, promenade Germaine Sablon

75013 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société BPCE LEASE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BPCE LEASE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation



Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif au changement de présentation des amortissements dérogatoires décrit dans la note II - Note 2 « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Identification et dépréciation des créances douteuses

 Risque identifié et principaux jugements	 Notre approche d'audit
<p>Dans le cadre de ses activités de crédit-bail et location simple, BPCE Lease comptabilise des créances douteuses et litigieuses conformément aux règles comptables en vigueur et constitue des dépréciations individuelles sur ces créances afin de couvrir les pertes de crédit avérées sur des créances octroyées.</p> <p>Dans un environnement marqué par une incertitude importante, la détermination des dépréciations sur créances douteuses et litigieuses requiert une part importante de jugement notamment pour identifier les créances devant faire l'objet d'une dépréciation et pour apprécier le montant à comptabiliser.</p> <p>Nous avons considéré que ces dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit dans la mesure où elles représentent une zone d'estimation significative pour l'établissement des comptes.</p> <p>Les créances douteuses et litigieuses sur opérations de crédit-bail et de location simple s'élèvent à 94,5M€ au titre de l'exercice 2024. Ces créances font l'objet de dépréciations à hauteur de 73,6M€.</p> <p>Se référer aux notes II – Note 3 « Méthodes d'évaluation » et III.1.D de l'annexe pour plus de détails.</p>	<p>Nous avons notamment apprécié la pertinence du dispositif de contrôle interne de BPCE Lease.</p> <p>Nous avons pris connaissance des contrôles clés mis en place par BPCE Lease, en particulier ceux liés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la classification des expositions en créances douteuses, - l'identification des indicateurs de dépréciation (tels que l'existence d'impayés), - la détermination des dépréciations de créances douteuses tenant compte de la valorisation des garanties disponibles. <p>En complément, pour un échantillon de dossiers sélectionnés sur la base de critères de matérialité et de risque, nous avons procédé à une revue de crédit consistant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre connaissance des dernières informations disponibles sur la situation des contreparties sensibles et douteuses, - analyser et évaluer les estimations de provisions arrêtées par la direction sur la base des informations mises à notre disposition par l'établissement, - vérifier le correct enregistrement en comptabilité des dépréciations estimées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BPCE LEASE par l'assemblée générale du 31 mai 2006 pour le cabinet Deloitte et Associés et par celle du 28 mai 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers

Au 31 décembre 2024, le cabinet Deloitte et Associés était dans la 19^{ème} année sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers dans la 10^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce, figurent les risques d'anomalies significatives que nous

jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 mai 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

 antoine PRIOLLAUD



Antoine PRIOLLAUD

Marjorie BLANC LOURME

EXERCICE 2024

COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS

BPCE LEASE

1 Bilan et hors bilan

ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Caisses, banques centrales		1	2
Effets publics et valeurs assimilés		0	0
Créances sur les établissements de crédit	1.A	585 298	522 864
Opérations avec la clientèle	1.D	328 556	284 070
Obligations et autres titres à revenu fixe		0	0
Actions et autres titres à revenu variable		0	0
Participations et autres titres détenus à long terme		0	0
Parts dans les entreprises liées	1.B	623 651	611 767
Opérations de crédit-bail et de locations simples	1.C	10 801 872	8 155 922
Immobilisations incorporelles	1.E	43 568	35 972
Immobilisations corporelles	1.E	270	579
Autres Actifs	1.F	192 737	125 830
Comptes de régularisation	1.G	26 989	25 010
TOTAL DE L'ACTIF		12 602 942	9 762 016

PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>		31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	1.H	10 662 188	9 181 485
Opérations avec la clientèle	1.K	0	216
Dettes représentées par un titre	1.I	5 000	5 000
Autres passifs	1.J	234 205	253 331
Comptes de régularisation	1.L	194 934	184 703
Provisions	1.M	48 786	45 917
Dettes subordonnées		0	0
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	1.M	1 742	1 742
Capitaux propres hors FRBG			
Capital souscrit	1.N	354 096	354 096
Primes d'émission	1.N	117 198	117 198
Réserves	1.N	21 564	21 564
Ecart de réévaluation	1.N	0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement	1.N	1 538 696	0
Report à nouveau	1.N	-403 236	-234 969
Résultat de l'exercice (+/-)	1.N	-172 231	-168 267
TOTAL DU PASSIF		12 602 942	9 762 016

HORS BILAN

<i>en milliers d'euros</i>		31/12/2024	31/12/2023
Engagements donnés			
Engagements de financement	2.B	1 067 133	1 036 140
Engagements de garantie	2.B	144 504	95 570
Engagements sur titres		0	0
Engagements sur instruments financier a terme	2.A	8 015 391	7 110 399
Engagements reçus			
Engagements de financement	2.C	110 000	110 000
Engagements de garantie	2.C	5 561 549	4 916 748
Engagements sur titres	2.C	0	0

2 Compte de résultat

RESULTAT

<i>en milliers d'euros</i>		31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés	3.A	423 545	518 563
Intérêts et charges assimilés	3.A	-703 961	-689 943
Produits sur opérations de crédit bail et de location simple	3.B/3.C	3 694 726	3 209 099
Charges sur opérations de crédit bail et de location simple	3.B/3.C	-3 399 765	-3 168 228
Revenus des titres à revenu variable	3.F	51 846	41 081
Commissions (produits)	3.D	2 464	1 743
Commissions (charges)	3.D	-30 229	-32 508
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3.E	140	-658
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	3.G	1 989	1 285
Autres charges d'exploitation bancaire		0	0
Produit net bancaire		40 755	-119 566
Charges générales d'exploitation	3.H	-62 317	-65 712
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	3.H	-4 265	-4 140
Résultat brut d'exploitation		-25 827	-189 418
Coût du risque	3.I	5 084	10 272
Résultat d'exploitation		-20 743	-179 146
Gains ou pertes sur actif immobilisés	3.J	6 674	1 588
Résultat courant avant impôt		-14 069	-177 558
Resultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices	3.K	15 366	9 291
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	3.L	-173 528	0
RESULTAT NET		-172 231	-168 267

RESULTAT (présentation financière)

<i>en milliers d'euros</i>		31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés	3.A	423 545	518 563
Intérêts et charges assimilés	3.A	-703 961	-689 943
Produits sur opérations de crédit bail et de location simple	3.B/3.C	3 694 726	3 209 099
Charges sur opérations de crédit bail et de location simple		-3 296 799	-2 953 885
Revenus des titres à revenu variable	3.F	51 846	41 081
Commissions (produits)	3.D	2 464	1 743
Commissions (charges)	3.D	-30 229	-32 508
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3.E	140	-658
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	3.G	1 989	1 285
Autres charges d'exploitation bancaire		0	0
Produit net bancaire		143 721	94 777
Charges générales d'exploitation	3.H	-62 317	-65 712
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	3.H	-4 265	-4 140
Résultat brut d'exploitation		77 139	24 925
Coût du risque	3.I	5 084	10 272
Résultat d'exploitation		82 223	35 197
Gains ou pertes sur actif immobilisés	3.J	6 674	1 588
Résultat courant avant impôt		88 897	36 785
Resultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices		-56 052	-46 073
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
RESULTAT NET		32 845	-9 289

BPCE LEASE

I – Cadre général	7
a) Cadre juridique et financier.....	7
b) Faits caractéristiques de l'exercice.....	7
c) Evènements postérieurs à la clôture.....	7
II – Principes et méthodes comptables	7
NOTE 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES	7
NOTE 2 – CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE	8
NOTE 3 – METHODES D'EVALUATION	10
3.A Crédit-bail, location avec option d'achat et location simple.....	10
3.B Participations et parts dans les entreprises liées.....	11
3.C Immobilisations propres.....	12
3.D Dépréciations et provisions.....	12
3.E Créances et dettes avec les établissements de crédit.....	13
3.F Les engagements hors bilan.....	13
3.G Passifs sociaux, engagement en matière de retraite et de médaille du travail.....	13
3.H Produits sur opérations de crédit-bail et de location.....	14
3.I Intérêts et charges assimilées.....	14
3.J Revenus des titres.....	14
3.K Charges générales d'exploitation.....	14
3.L Impôt sur les Sociétés.....	14
3.M Le risque de taux.....	15
3.N Autres informations.....	15
III – Informations sur les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat	16
NOTE 1 – BILAN	16
1.A Créances sur les établissements de crédit.....	16
1.B Participations et parts dans les entreprises liées.....	16
1.D Tableaux de classement des créances, provisions et décotes.....	17
1.E Immobilisations incorporelles et corporelles.....	17
1.F Autres actifs.....	18
1.G Comptes de régularisation (actif).....	18
1.H Dettes sur les établissements de crédit.....	18
1.I Dettes représentées par un titre.....	18
1.J Autres passifs.....	19
1.K Opérations avec la clientèle.....	19
1.L Comptes de régularisation (passif).....	19
1.M Provisions pour risques et charges.....	19
1.N Capitaux propres.....	21
NOTE 2 – HORS BILAN	21
2.A Opérations sur instruments financiers à terme.....	21
2.B Engagements donnés.....	21
2.C Engagements reçus.....	22
NOTE 3 – COMPTE DE RESULTAT	22
3.A Intérêts charges et produits assimilés.....	22
3.B Opérations de crédit bail et de LOA.....	22
3.B bis Opérations de location Financière.....	23
3.C Opérations de location simple.....	23
3.D Produits et charges de commissions.....	24
3.E Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	24
3.F Titres à revenu variable.....	24
3.G Autres charges et produits d'exploitation.....	24

3.H Charges générales d'exploitation	25
3.I Coût du risque	25
3.J Résultat sur actif immobilisé	25
3.K Impôts sur les bénéfices.....	25
3.L Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	26
<i>IV – Informations sur les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat.....</i>	26
a) Consolidation.....	26
b) Proposition d'affectation du résultat*.....	26
c) Etat des créances et des dettes selon la durée restant à courir	26
d) Ventilation sectorielle des encours	27
d-1) Ventilation sectorielle selon la notation Banque de France	27
d-2) Ventilation sectorielle selon la nature des biens financés	27
d-3) Ventilation sectorielle selon la localisation des biens financés	27
e) Principaux éléments concernant les entreprises liées et le réseau des Banques Populaires et Caisses d'Épargne.....	28
f) Effectif par catégorie socio-professionnelle	28
g) Participations.....	28
h) Répartition de l'actionnariat 31/12/2024.....	28
i) Honoraires des Commissaires aux comptes	29

NOTE ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice 2024

I – Cadre général

a) Cadre juridique et financier

BPCE LEASE est un établissement de crédit spécialisé dans le crédit-bail mobilier dont le statut et le fonctionnement sont définis par la loi du 2 juillet 1966.

Le capital social de BPCE LEASE s'élève à 354 millions d'euros et est composé de 16 702 645 actions de nominal 21,2 euros entièrement libérées.

b) Faits caractéristiques de l'exercice

Dans le cadre des tests de dépréciations sur les titres de participation, une reprise de provision pour dépréciation de 12,830 millions d'euros a été comptabilisée en 2024 sur les titres de la société Cicobail portant le stock de provisions sur ces titres à 28,696 millions d'euros. Par ailleurs, une dotation pour dépréciation de 1,008 millions d'euros a été constituée sur les titres de la société Lease Expansion portant le stock de provisions sur ces titres à 1,553 millions d'euros.

Concernant l'acquisition des titres Eurolocatique acquis le 16 février 2023, BPCE Lease a constaté sur l'année 2024 un complément de prix de 1,202 millions d'euros. Le prix d'acquisition définitif de l'entité Eurolocatique après complément de prix est donc de 72,202 millions d'euros. Dans le cadre des tests de dépréciations sur les titres de participations, une dotation pour dépréciation de 5,146 millions d'euros a été constituée.

Au 30 avril 2024, BPCE Achats a fait l'objet d'une fusion absorption par BPCE Services avec un effet comptable et fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2024. Dans le cadre de cette fusion, la valorisation retenue de BPCE Services est de 3 152 050€ pour un nombre total de 5 500 actions, et celle de BPCE Achats est de 4 229 478€ pour un nombre total de 1 230 parts. BPCE Lease, détenant à l'origine deux parts de BPCE achats, a constaté dans ses comptes une plus value nette de 6,7 K€.

BPCE Lease a acquis le 2 février 2024 le groupe SIMPEL pour un montant de 4 M€, constitué lui-même de 4 filiales situées en France, en Belgique et en Espagne. Le groupe est spécialisé dans la location longue durée du petit équipement pour les particuliers et les entreprises. A l'issue de cette acquisition, BPCE Lease détient 58 % du Groupe SIMPEL et devient l'actionnaire majoritaire. Du fait du seuil de matérialité représenté par ce groupe, il a été décidé de ne pas l'intégrer au périmètre de consolidation représenté par la société mère BPCE SA.

c) Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture remettant en cause la sincérité et l'image fidèle des états financiers au 31 décembre 2024.

II – Principes et méthodes comptables

NOTE 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les comptes annuels de BPCE LEASE, arrêtés le 31 décembre 2024 sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect du règlement n°2016-07 de l'Autorité des Normes comptables, sous réserve des adaptations prévues par le règlement ANC 2014-07 relatif au plan comptable des établissements de crédit.

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
 - indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n°2016-07 de l'Autorité des Normes comptables.

Les règlements CRC n°2002-10 relatif aux amortissements et dépréciations d'actifs et CRC n°2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs n'ont pas été appliqués. En effet, l'Avis n°2006-C du 4 octobre 2006 du CNC exclut, dans les comptes individuels les contrats de location au sens d'IAS 17 du champ d'application du règlement n°2004-06 du CRC. Aucune provision pour grosse réparation n'a été comptabilisée en raison de la nature des immobilisations financées et des immobilisations d'exploitation.

Conformément à la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes comptables, BPCE LEASE continue d'appliquer la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n°2003-R-01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Enfin, BPCE LEASE a comptabilisé, à compter du 01/01/2010, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction selon les dispositions prévues au règlement n°2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables. La méthode retenue est l'étalement linéaire, sur la durée de vie effective du crédit, des charges et produits soumis au règlement n°2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables.

Ces comptes individuels sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe BPCE.

NOTE 2 – CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

En 2024, en application des règles énoncées dans le règlement de l'ANC 2014-07 et du choix ouvert aux entreprises de Crédit-Bail, il a été décidé un changement de présentation au bilan des amortissements dérogatoires, auparavant comptabilisés en moins de l'actif et générés du fait des amortissements dégressifs prévus par les textes fiscaux. Ce choix a été réalisé pour apporter une meilleure lecture de l'information financière et donner une image plus fidèle de la situation nette de l'entreprise au vu de ces amortissements pratiqués.

A compter de l'exercice 2024, ces amortissements dérogatoires sont dorénavant présentés dans le poste « Provisions réglementées et subventions d'investissement » dans les capitaux propres au passif du bilan. Les flux de dotations et reprises aux amortissements dérogatoires sont présentés dans le poste «Dotations et reprises de FRBG et provisions réglementées», en deçà du résultat courant avant impôt.

Le stock d'amortissements dérogatoires ainsi présenté en provisions réglementées au 31/12/2024 s'élève à 1 538 696 266 € dont 173 528 422 € de dotation nette annuelle 2024.

Le pro-forma ci-dessous permet d'appréhender les impacts de ce changement sur les comptes annuels :

ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>			
Notes	31/12/2024	31/12/2023 Pro forma	31/12/2023
Caisses, banques centrales	1	2	2
Effets publics et valeurs assimilés	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit 1.A	585 298	522 864	522 864
Opérations avec la clientèle 1.D	328 556	284 070	284 070
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0
Participations et autres titres détenus à long terme	0	0	0
Parts dans les entreprises liées 1.B	623 651	611 767	611 767
Opérations de crédit-bail et de locations simples 1.C	10 801 872	9 520 268	8 155 922
Immobilisations incorporelles 1.E	43 568	35 972	35 972
Immobilisations corporelles 1.E	270	579	579
Autres Actifs 1.F	192 737	125 830	125 830
Comptes de régularisation 1.G	26 989	25 010	25 010
TOTAL DE L'ACTIF	12 602 942	11 126 362	9 762 016

PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>			
	31/12/2024	31/12/2023 Pro forma	31/12/2023
Banques centrales	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit 1.H	10 662 188	9 181 485	9 181 485
Opérations avec la clientèle 1.K	0	216	216
Dettes représentées par un titre 1.I	5 000	5 000	5 000
Autres passifs 1.J	234 205	253 331	253 331
Comptes de régularisation 1.L	194 934	184 703	184 703
Provisions 1.M	48 786	45 917	45 917
Dettes subordonnées	0	0	0
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) 1.M	1 742	1 742	1 742
Capitaux propres hors FRBG			
Capital souscrit 1.N	354 096	354 096	354 096
Primes d'émission 1.N	117 198	117 198	117 198
Réserves 1.N	21 564	21 564	21 564
Ecart de réévaluation 1.N	0	0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement 1.N	1 538 696	1 364 346	0
Report à nouveau 1.N	-403 236	-234 969	-234 969
Résultat de l'exercice (+/-) 1.N	-172 231	-168 267	-168 267
TOTAL DU PASSIF	12 602 942	11 126 362	9 762 016

Au niveau du compte de résultat, la dotation aux amortissements réglementés extériorisés de 173 528 422 € en « Dotations et reprises au FRBG et provisions réglementées » au titre de la dotation 2024 aux provisions réglementées était présentée dans les dotations aux amortissements au Crédit-Bail lors des exercices précédents, venant en diminution du PNB social.

NOTE 3 – METHODES D’EVALUATION

La méthode retenue pour l’évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d’amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.A Crédit-bail, location avec option d'achat et location simple

Les immobilisations destinées à la location sont enregistrées comme suit :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

La valeur nette de dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations ne peut excéder la valeur de l’encours financier des contrats qui y sont attachés.

Le niveau d'amortissement global retenu en cumul est compris entre le minimum linéaire et le maximum dégressif en cumul : la part des amortissements linéaires est présentée en minoration de l’actif, la part des amortissements dégressifs est présentée au passif dans le poste « provisions réglementées ».

Pour ce qui concerne la dotation aux amortissements 2024, la fourchette fiscale autorisée pour BPCE LEASE s’étend de 1 419 millions d’euros pour le minimum légal correspondant à la dotation linéaire à 2 952 millions d’euros pour le maximum correspondant à la dotation calculée à 100% de l’amortissement dégressif pour les matériels éligibles à ce mode d’amortissement.

La dotation nette aux amortissements retenue par BPCE LEASE hors succursales et inclus immobilisations cédées et temporairement louées, pour l’exercice 2024, s’élève à 3 096 millions d’euros. La dotation nette de BPCE LEASE MADRID s’élève à 50 millions d’euros et celle de BPCE LEASE MILAN à 209 millions d’euros.

Cette dotation nette inclut la part dérogatoire de l’année, correspondant à la règle fiscale des amortissements dégressifs et la dotation nette s’élève au titre de 2024 à 173,5 millions d’euros et est présenté dans le poste « Dotations et reprises au FRBG et provisions réglementées ».

La « Réserve Latente» est formée par l’écart existant entre l’encours financier des contrats de location et de crédit-bail, et la valeur nette comptable des immobilisations rattachées à ces mêmes contrats.

Compte tenu du montant de dotation aux amortissements de 3 096 millions d’euros retenu chez BPCE LEASE, la Réserve Latente cumulée hors succursales au 31/12/2024 s’élève à 1 702 millions d’euros (1 702 234 473 Euros).

L’impôt différé relatif à la Réserve Latente de BPCE Lease impactant le compte de résultat en 2024 est une charge de 71 millions d’euros (71 418 289,73 Euros). L’impôt différé est calculé sur la base des futurs taux d’impôt et de l’année de retournement de la réserve latente définie en fonction de l’écoulement de la valeur nette financière et des dates de fin de contrats. Depuis 2023, le seul taux retenu est de 25,83 %.

L’encours financier pour sa part est :

- Diminué des dépréciations pour pertes en capital : pertes probables sur les matériels attachés aux contrats résiliés et des dépréciations pour risques de perte en capital, pour un total de 20,738 millions d’euros.

- Augmenté de la part en capital des loyers qui courent, après le 31 décembre. En effet, les loyers sont perçus d'avance et comptabilisés prorata temporis : financièrement, ils comportent une part en capital qui amortit l'encours financier et une part en intérêt qui rémunère le capital restant dû.

Les impayés et les créances douteuses :

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit-bail résiliés, sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis.

Nonobstant le règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC), l'identification en encours douteux est effectuée notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois consécutifs au en harmonisation avec les événements de défaut définis à l'article 178 du règlement européen n°575/2013 du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et les orientations de l'EBA (EBA/GL/2016/07) sur l'application de la définition du défaut et le règlement délégué 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatif au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicable au plus tard au 31 décembre 2020. La définition des encours en défaut est ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, la clarification des critères de retour en encours sains avec l'imposition d'une période probatoire et l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

3.B Participations et parts dans les entreprises liées

Ce poste enregistre la valeur d'acquisition des titres détenus par la Société dans les sociétés dont elle assure le contrôle ou dans lesquelles elle exerce une influence, directement ou indirectement. Il n'est pratiqué une dépréciation de ces titres ou créances que s'il est justifié d'une dépréciation par rapport à la valeur d'usage. Celle-ci est déterminée en fonction de critères fondés sur la rentabilité et les perspectives de développement et sur le patrimoine des titres détenus. Dans le cas où la valeur nette comptable serait supérieure à la valeur d'usage, une dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de participation est constitué des principales lignes suivantes :

- LEASE EXPANSION dont l'activité est la location financière informatique,
- EUROLOCATIQUE dont l'activité est la revente à des refinanceurs de matériels spécialisés dans le secteur médical,
- BPCE LEASE REUNION dont l'activité est le crédit-bail mobilier,
- BPCE LEASE TAHITI dont l'activité est le crédit-bail mobilier,
- BPCE LEASE NOUMEA dont l'activité est le crédit-bail mobilier,
- BPCE CAR LEASE dont l'activité est la location longue durée de voitures,
- BPCE PERSONAL CAR LEASE, société, dont l'objet est la location longue durée de véhicules pour les particuliers,
- GROUPE SIMPEL, dont l'activité est la location courte ou moyenne durée de petits équipements.

- BPCE ENERGECO (SOFERGIE), dont l'activité est le crédit-bail ou la location financière de biens meubles ou immeubles dans le secteur de l'environnement, des économies d'énergie et des collectivités locales,
- BPCE LEASE IMMO dont l'activité est le crédit-bail immobilier et dans une moindre mesure, la location simple,
- CICOBAIL, société Sicomi dont l'activité est le crédit-bail immobilier et dans une moindre mesure, la location simple, cette société est actuellement gérée en mode extinctif,
- BPCE BAIL dont l'activité est également le crédit-bail immobilier et dans une moindre mesure, la location simple, cette société conclue également des prêts pour une activité de Fiducie.
- SUD OUEST BAIL, dont l'activité est le crédit-bail immobilier, cette société est actuellement gérée en mode extinctif,
- BATILEASE, dont l'activité est le crédit-bail immobilier et dans une moindre mesure, la location simple, cette société est actuellement gérée en mode extinctif,
- INTERCOOP, dont l'activité est le crédit-bail immobilier et dans une moindre mesure, la location simple, cette société est actuellement gérée en mode extinctif,
- CO ASSUR, courtier en assurance.

3.C Immobilisations propres

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties suivant le mode linéaire ou dégressif :

- agencements : 10 ans,
- mobilier et matériel de bureau : 5 à 6 ans 2/3,
- logiciels acquis : 3 ans.

Les immobilisations reçues dans le cadre d'opérations de fusion ou d'apport sont amorties sur la durée restant à courir.

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement. Ils sont amortis en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Cette durée est comprise entre 1 et 3 années selon les logiciels créés.

3.D Dépréciations et provisions

Dépréciations des créances douteuses

Elles sont inscrites à l'actif du bilan en déduction des créances y afférentes et portent essentiellement sur des loyers impayés et des indemnités de résiliation. Elles sont constituées pour couvrir un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel résultant d'événements en cours à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des ITNL

Toute résiliation ou résolution de contrat entraîne un examen de la valeur bilancielle et de la valeur vénale du bien, l'écart éventuel constaté pouvant conduire à une dépréciation de la valeur de l'actif.

Les mouvements de dépréciations afférents aux actifs loués en crédit-bail et location financière sont inscrits en produit net bancaire.

Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisées quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

A moins d'être couverte par un texte spécifique, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers, conformément aux dispositions du CRC n°2000-06.

3.E Créances et dettes avec les établissements de crédit

- Créances avec les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

- Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts de la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

3.F Les engagements hors bilan

Les engagements donnés et reçus

Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle : ceux-ci sont évalués à partir des contrats signés non transmis au back-office et ceux traités par ce dernier mais pour lesquelles la dépense auprès du fournisseur n'est pas encore intervenue.

Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit : ils sont essentiellement relatifs aux engagements reçus des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne dans le cadre du partage de risques sur les dossiers apportés par les deux réseaux.

Les opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes comptables.

Les contrats sont comptabilisés en hors bilan pour leur montant notionnel.

Les opérations d'échange de taux d'intérêt sont des opérations de macro-couverture et font l'objet d'une comptabilisation d'intérêts prorata temporis, selon la méthode obligataire. Ces instruments sont généralement conservés par BPCE LEASE jusqu'à leur échéance. Toutefois, lorsque des mouvements affectent les actifs que ces instruments couvraient (cessions et rachats anticipés etc...), des annulations anticipées d'instruments sont effectuées.

3.G Passifs sociaux, engagement en matière de retraite et de médaille du travail

Les passifs sociaux sont provisionnés conformément à la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes comptables.

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- À la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatifs au personnel en activité ;
- Minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- Minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - Des écarts d'expérience liés aux variables démographiques

- Des évolutions des hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires)
- Des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs en couverture.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- Pour le complément de pension bancaire CAR, le taux d'actualisation retenu est de 3,39 % et le rendement attendu des actifs de 3,17 % ;
- Pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu est de 3,38 % et le taux de rendement attendu de 3,13 % ;
- Pour les médailles du travail, le taux d'actualisation est de 3,19 %;

La méthode du corridor est appliquée pour les engagements de retraite et assimilés.

La valorisation des indemnités de fin de carrière a été impactée par l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005 qui permet à un employeur de mettre à la retraite le salarié sans chargement. Cet impact est analysé comme un changement de régime à amortir sur la durée résiduelle d'acquisition des droits à compter de juillet 2005.

3.H Produits sur opérations de crédit-bail et de location

Ils sont constitués des loyers de crédit bail, de location avec option d'achat et de location simple.

Les loyers sont facturés et perçus d'avance. Les périodes de location peuvent être mensuelles, trimestrielles, semestrielles ou annuelles. Les loyers sont enregistrés en produits comptabilisés d'avance pour la période qui court après la date d'arrêt.

Sont également enregistrés en compte de produits :

- les plus-values fiscales des matériels liés aux contrats,
- les indemnités de résiliation qui correspondent aux loyers restant dus par les locataires lors de la résiliation des contrats ; ces indemnités sont provisionnées à 100%,
- et la part en intérêts des dotations et reprises de provision pour créances douteuses, pour risques et charges sur crédit bail et la part en intérêts des récupérations sur créances amorties.

3.I Intérêts et charges assimilées

Ils sont constitués essentiellement du coût de refinancement de la Société, principalement auprès de NATIXIS et BPCE.

3.J Revenus des titres

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

3.K Charges générales d'exploitation

Elles recouvrent l'ensemble des frais de gestion du groupe, y compris les impôts et taxes, nets des refacturations à ces participations.

3.L Impôt sur les Sociétés

Ce poste enregistre l'impôt calculé et également, selon les règles définies par le règlement n°2000-03, les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sur litiges fiscaux.

3.M Le risque de taux

Les engagements de BPCE Lease (concours de crédit bail et de location) sont essentiellement des concours à taux fixe.

Outre ses fonds propres, BPCE Lease accède auprès de BPCE à des refinancements à taux fixe d'une durée comprise entre 1 et 5 ans, ainsi qu'à des refinancements à taux variables, indexés Euribor. Ces refinancements à taux variables font l'objet d'une couverture par l'intermédiaire d'opérations sur instruments à terme (échanges de taux, caps, floors, collars...).

La gestion du risque de taux optimise le coût du refinancement dans des limites de gestion de l'impasse à taux fixe, fixées par le Conseil d'Administration.

La BCE a mis en place en 2020 une nouvelle opération de refinancement à Long Terme (TLTRO 3) visant à préserver des conditions favorables d'octroi de crédits bancaires. Les emprunts TLTRO 3 ont une maturité de 3 ans, sont remboursables in-fine avec possibilité de remboursement anticipé après 12 mois. La dernière tranche de TLTRO 3 pour 1 158 millions d'euros a été remboursée le 27 mars 2024.

3.N Autres informations

Depuis le 1^{er} janvier 2020, BPCE Lease est intégrée fiscalement avec BPCE SA. Aux bornes du pôle Crédit-bail et pour ses participations, BPCE Lease constitue un sous-groupe d'intégration fiscale dont elle est la société mère.

A ce titre, elle devient la seule redevable de l'impôt vis-à-vis de BPCE SA pour elle et l'ensemble de ses participations.

Les participations déclarent leur impôt sur les sociétés à BPCE Lease et BPCE Lease déclare à BPCE SA le résultat d'ensemble du sous groupe d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2024, le sous groupe d'intégration fiscale dont BPCE Lease est l'entité mère est constitué de 15 entités.

Au titre de l'exercice 2024, le résultat fiscal de BPCE Lease seule est un déficit de 262 261 443 €. Le résultat fiscal constitué par l'ensemble des entités du pôle est un déficit de 177 025 026 €.

Au titre de l'exercice 2024, BPCE Lease a constaté dans ses comptes un produit d'impôt de 21 731 K€ décomposé comme suit :

- Produit d'impôt d'intégration fiscale sur les participations bénéficiaires pour 22 476 K€
- Charge nette des variations de provisions pour restitution d'IS sur participations déficitaires pour 796 K€
- Crédit d'impôt sur les sociétés pour 50 K€.

Les charges d'impôt sur les sociétés des succursales, qui n'entrent pas dans l'intégration fiscale, sont respectivement les suivantes :

- 2 522 K€ (2 522 273 €) pour BPCE LEASE MADRID
- 3 839 K€ (3 839 308 €) pour BPCE LEASE MILAN

L'ensemble a donc généré sur l'année un produit d'impôt sur les sociétés de 15 369 K€ (15 369 265 €).

BPCE LEASE ne verse pas de rémunération directe à ses dirigeants (Administrateurs, PDG, DG, DG délégué) au sens de l'art R.123-198-1 du Code de commerce.

Le montant des jetons de présence versé en 2024 au titre de 2023 aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 9 900 euros.

En application du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, BPCE LEASE n'établit pas de comptes consolidés.

Ces comptes individuels sont intégrés dans les comptes consolidés de BPCE SA dont le siège se situe au 7 Germaine Sablon 75013 PARIS et du Groupe BPCE.

III – Informations sur les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat

NOTE 1 – BILAN

1.A Créances sur les établissements de crédit

en milliers d'euros	Durée restant à courir					Total 31/12/2024
	<=3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	>=5 ans	Non ventilées	
Créances à vue						
- Comptes ordinaires	486 616					486 616
- Créances garantis						
- Créances partenaires	33 993					33 993
Créances à terme						
- Comptes et prêts à terme	60 000					60 000
- Créances rattachées	4 689					4 689
- Autres sommes dues						
Total	585 298	0	0	0	0	585 298

1.B Participations et parts dans les entreprises liées

en milliers d'euros	Valeur brute comptable		Provisions		Valeur nette 31/12/2024	Dotation 2024	Reprise 2024
	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024			
Certificats d'association							
Parts dans les sociétés financières	653 837	659 046	42 070	35 395	623 651	6 155	12 830
Total	653 837	659 046	42 070	35 395	623 651	6 155	12 830

1.C Crédit-bail, location avec option d'achat et location simple

Immobilisations								
en milliers d'euros	Valeur brute comptable 31/12/2023	Immobilisations					Valeur brute comptable 31/12/2024	Immo. nettes 31/12/2024
		Augmentations			Diminutions			
		Acquisitions	Transferts	Apports	Transferts	Cessions		
Crédit-bail Mobilier et LOA en location	14 738 894	4 334 190	0	0	80 212	2 327 094	16 665 778	9 349 520
Crédit-bail Immobilier en location	258 768	33 321	0	0	0	24 969	267 120	173 472
Location Financière	1 711 012	811 486	0	0	1 724	565 916	1 954 858	1 100 504
Location simple	3 482	0	0	0	0	0	3 482	1 298
LT.N.L.	43 080	0	82 156	0	0	61 190	64 046	11 366
Cout de transaction CRC	23 252	4 450	0	0	0	126	27 576	27 576
Clients collectifs et impayés	140 530	2 116	0	0	0	22 288	120 358	120 358
Clients douteux	24 754	4 580	0	0	0	72	29 262	15 021
Indemnités de résiliation	61 444	673	0	0	0	0	62 117	2 757
Total	17 005 217	5 190 816	82 156	0	81 936	3 001 655	19 194 597	10 801 872

Amortissements & Dépréciations							
en milliers d'euros	Valeur comptable 31/12/2023	Amortissements & Dépréciations					Valeur comptable 31/12/2024
		Augmentations			Diminutions		
		Dotations	Transferts	Apports	Transferts	Reprises	
Crédit-bail Mobilier et LOA en location	7 725 224	2 925 459	0	0	42 550	3 291 875	7 316 258
Crédit-bail Immobilier en location	92 627	20 939	0	0	0	19 918	93 648
Location financière	917 662	346 077	0	0	980	408 405	854 354
Location simple	2 184	0	0	0	0	0	2 184
LT.N.L.	38 691	4 613	43 912	0	0	34 536	52 680
Clients douteux	13 602	6 705	0	0	0	6 066	14 241
Indemnités de résiliation	59 304	5 247	0	0	0	5 191	59 360
Perte en capital							
Total	8 849 295	3 309 040	43 912	0	43 530	3 765 991	8 392 725

1.D Tableaux de classement des créances, provisions et décotes

en milliers d'euros 31/12/2024	Créances			Total
	Saines	Douteuses	Douteuses comprom.	
Créances sur établissement de crédit	585 297	0	0	585 297
Créances sur la clientèle	328 556	0	0	328 556
Créances sur crédit bail mobilier	16 797 010	67 574	18 093	16 882 677
Créances sur crédit bail immobilier	267 120	0	0	267 120
Créances sur location Financière	2 033 427	5 210	3 642	2 042 278
Créances sur location Simple	3 482	0	0	3 482
Provision sur la clientèle	0	0	0	0
Provisions sur créances crédit bail (loyer)	0	-51 931	-14 642	-66 573
Provisions sur créances location Financière (loyer)	-960	-4 136	-2 892	-7 988
Provisions sur créances location Simple (loyer)	-2 184	0	0	-2 184
Provisions dépréciation crédit bail (capital)	0	-10 380	0	-10 380
Provisions dépréciation location financière (capital)	0	0	0	0
Provisions dépréciation ITNL - CBM	-12 728	0	0	-12 728
Provisions dépréciation ITNL - LF	-573			-573
Amortissement CBM LOA	-7 343 565	0	0	-7 343 565
Amortissement CBI	-93 648	0	0	-93 648
Amortissement LS	-856 048	0	0	-856 048
Total	11 705 186	6 337	4 201	11 715 723

en milliers d'euros 31/12/2024	Encours Financier			Total
	Saines	Douteuses	Restructurées	
Créances sur crédit Bail	8 898 435	14 409	16 458	8 929 302
Créances sur location financière	907 293	3 517	95	910 905

1.E Immobilisations incorporelles et corporelles

en milliers d'euros	Valeur brute comptable 31/12/2023	Immobilisations			Valeur brute comptable 31/12/2024	Immob. Nettes 31/12/2024
		Augmentation	Diminution	Apports		
Immobilisations incorporelles						
Logiciels et projets	42 335	5 417	0	0	47 752	11 517
Autres immobilisations incorp	842	0	0	0	842	842
Fonds de commerce	14 406	0	0	0	14 406	14 406
Immobilisation en cours	10 473	10 817	4 487	0	16 803	16 803
Malis technique de fusion	7 481	0	0	0	7 481	0
Immobilisations corporelles						
Installations, Agencements, Amé.	489	0	245	0	244	110
Mobilier et matériels de bureau	2 593	35	0	0	2 628	160
Matériel de transport						
Total	78 619	16 269	4 732	0	90 156	43 838

BPCE LEASE

en milliers d'euros	Amortissements				
	31/12/2023	Dotations	Reprises	Reclassement	31/12/2024
Immobilisations incorporelles					
Logiciels et projets	32 084	4 151	0	0	36 235
Autres immobilisations incorp	0	0	0	0	0
Maîs technique de fusion	7 481	0	0	0	7 481
Immobilisations corporelles					
Installations, Agencements, Amé.	105	41	12	0	134
Mobilier et matériels de bureau	2 398	70	0	0	2 468
Matériel de transport					
Total	42 068	4 262	12	0	46 318

1.F Autres actifs

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Primes : CAP achetés	0	0
Etat : crédit de TVA et demande de remboursement de TVA	78 486	66 767
Etat : créance IS et autres organismes	2 637	4 962
Autres débiteurs divers	111 614	54 101
Total	192 737	125 830

1.G Comptes de régularisation (actif)

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Chèques et A.V.P. à l'encaissement		
Produits à recevoir des sociétés du groupe		
Autres produits à recevoir	19 886	20 598
Charges constatées d'avacnes et Autres comptes de régularisation	7 103	4 412
Total	26 989	25 010

1.H Dettes sur les établissements de crédit

en milliers d'euros	Durée restant à courir					Total 31/12/2024
	<=3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	>=5 ans	Non ventilées	
Dettes à vue						
- Comptes ordinaires	89 424	0	0	0	0	89 424
- Garants	3 482					3 482
- Dettes partenaires	42 572	0	0	0	0	42 572
Dettes à terme						
- Emprunts à terme :	836 972	2 431 345	7 163 054	60 169	0	10 491 540
- Dettes rattachées	35 170	0	0	0	0	35 170
Total	1 007 620	2 431 345	7 163 054	60 169	0	10 662 188

1.I Dettes représentées par un titre

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Titres de créances négociables	5 000	5 000
Créances rattachées sur TCN	0	0
Total	5 000	5 000

1.J Autres passifs

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts de garantie	4 228	2 614
Prime CAP vendus	0	0
Dettes sur l'état, TVA non encaissée	65 692	72 132
Autres dettes fiscales	2 596	3 491
Dettes sociale	23 304	21 885
Fournisseurs	96 248	107 143
Subventions	18 037	15 697
Autres créditeurs divers	24 100	30 369
Total	234 205	253 331

1.K Opérations avec la clientèle

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Comptes créditeurs à terme	0	216
Autres sommes dues		
Total	0	216

1.L Comptes de régularisation (passif)

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Loyers comptabilisés d'avance	159 637	148 457
Autres comptes de régularisation	35 297	36 246
Total	194 934	184 703

1.M Provisions pour risques et charges

en milliers d'euros	31/12/2023	Provisions				31/12/2024
		Dotations	Reprises utilisées	reprises non utilisée	Autres variations	
Opérations non bancaires ou connexes						
Provisions pour charges de retraite IFC	3 641	252	0	0		3 893
Provisions pour charges de retraite	1 211	0	0	130		1 081
Provision pour médailles du travail	2 905	137	0	3		3 039
Autres provisions						
Opérations bancaires ou connexes						
Liées aux engagements par signatures	11 640	11 017	0	4 720		17 937
Autres provisions	8 764	3 654	55	2 256		10 107
Autres opérations pour risques et charges	17 756	7 170	12 197	0	0	12 729
Total	45 917	22 230	12 252	7 109	0	48 786

Détail des engagements sur retraite complémentaire CAR

<i>en milliers d'euros</i>	Engagement brut	Actifs en couverture	Engagement net
Engagement au 31/12/2024			
Eléments comptabilisés (provision comptable social)	3 662	2 581	1 081
<i>dont changement de méthode</i>	0	0	0
Ecart actuariels non enregistrés	215	603	(388)
Changements de régime restant à étaler	0	0	0
Engagement total	3 877	3 184	693

Détail des engagements sur indemnités de fin de carrière

<i>en milliers d'euros</i>	Engagement brut	Actifs en couverture	Engagement net
Engagement au 31/12/2024			
Eléments comptabilisés (provision comptable social)	7 964	4 562	3 402
<i>dont changement de méthode</i>	0	0	0
Ecart actuariels non enregistrés	(160)	601	(761)
Changements de régime restant à étaler	0	0	0
Engagement total	7 804	5 163	2 641

Détail des engagements sur médailles du travail

<i>en milliers d'euros</i>	Engagement brut	Actifs en couverture	Engagement net
Engagement au 31/12/2024			
Eléments comptabilisés (provision comptable social)	3 039	0	3 039
<i>dont changement de méthode</i>	0	0	0
Ecart actuariels non enregistrés	0	0	0
Changements de régime restant à étaler	0	0	0
Engagement total	3 039	0	3 039

m-bis) Fonds pour risques bancaires généraux

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres Variations	31/12/2024
Fonds pour risques bancaires généraux	1 742	0	0	0	1 742
Total	1 742	0	0	0	1 742

1.N Capitaux propres

en milliers d'euros	31/12/2023 avant affect. du résultat	Résultat 31/12/2024	Résultat 31/12/2023	Affectation du résultat	Distribution dividende	Autres Variations	Augmentation de capital	Impact Chgt de méthode *	31/12/2024
Capital	354 096	0	0	0	0	0	0	0	354 096
Primes	117 198	0	0	0	0	0	0	0	117 198
Réserve légale	21 564	0	0	0	0	0	0	0	21 564
Report à nouveau	-234 969	0	0	-168 267	0	0	0	0	-403 236
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions Réglementées	0	0	0	0	0	1 538 696	0	0	1 538 696
Résultat	-168 267	-172 231	168 267	0	0	0	0	0	-172 231
Total	89 622	-172 231	168 267	-168 267	0	1 538 696	0	0	1 456 087

NOTE 2 – HORS BILAN

2.A Opérations sur instruments financiers à terme

Opérations sur instruments de taux d'intérêts à terme en milliers d'euros	31/12/2024 Notionnel	Durée résiduelle			31/12/2023 Notionnel	31/12/2024 Juste valeur
		moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans		
Contrats de gré à gré						
Contrats d'échange de taux	8 015 391	85 663	732 227	7 197 501	7 110 399	-64 639
COLLAR - Partie Floor	0	0	0	0	0	0
FRA						
Achats de CAPS - dont partie Cap / Collar					0	

2.B Engagements donnés

ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES en milliers d'euros	Engagements au 31/12/2024	Engagements au 31/12/2023
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 067 133	1 036 140
Engagement de garantie	144 504	95 570
ALBANESI STEPHAN	36	
AMPERE ELECTRICI	1 719	
B BRAUN MEDICAL	158	
BATIROC	4 043	
CARGO	10 440	
CAT	202	
CEPAC	1 085	
CIE AFFRETEMENT	1 009	
COURAUDON	200	
DELESALLE	461	
DELLISTE LAMBERT	300	
DOLEATTO - DING	509	
DUMOULIE	365	
GREGORI	50	
KARAVARDANIAN	174	
LACOUR	40	
LOPEZ MICHEL	342	
MERLO	200	
PRODWARE	8 686	
RATP	10 141	
SARENS	4 043	
SESTRE France LABS	1 259	
GARANTIE BP SUD	1 500	
IFT NATIXIS 09-2024	96 642	
BPCE ENERGECO	900	
TOTAL :	144 504	
Valeurs données en garantie		0

2.C Engagements reçus

ENGAGEMENTS HORS BILAN RECUS en milliers d'euros	Encours Garantie 2024	Encours Garantie 2023
Engagements reçus		
Engagements de financement	110 000	110 000
Engagements de garantie	5 561 549	4 916 748
Autres engagements recus	0	0

NOTE 3 – COMPTE DE RESULTAT

3.A Intérêts charges et produits assimilés

Produits en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur comptes ordinaires	4 508	2 398
Intérêts prêts aux filiales	5 838	1 589
Revenus des prêts	12 673	9 705
Autres Produits financiers	227	78
Intérêts sur instruments de hors bilan	503	355
Produits sur instruments de taux	339 922	374 862
Intérêts sur emprunts négatifs	59 874	129 576
Total	423 545	518 563

Charges en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur comptes ordinaires	0	-70
Intérêts sur emprunts et comptes débiteurs	-444 791	-376 955
Intérêts sur valeurs données en pension à terme	-133	-188
Intérêts sur opérations avec la clientèle		
Commissions de caution ayant la nature d'intérêts	-4 911	-4 784
Autres intérêts et charges assimilées	0	-4
Charges sur instruments de taux	-254 126	-307 942
Total	-703 961	-689 943

3.B Opérations de crédit bail et de LOA

Produits en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Loyers	3 148 022	2 736 127
Indemnités de résiliation	4 437	7 878
Plus-values de cessions	60 473	51 779
Dotations aux provisions sur intérêts	-13 409	-12 603
Reprises de provisions CB	27 477	19 026
Pertes sur créances	-5 757	-6 521
Récupération sur créances amorties	333	247
Autres produits	59 358	50 934
Total	3 280 934	2 846 867

BPCE LEASE

Charges en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements	-2 827 375	-2 625 835
Dotations aux provisions risque et charges	-9 197	-6 283
Moins-values de cessions	-160 126	-157 007
Dotations aux provisions CB	-5 371	-9 823
Versements liés aux garantie données aux filiales	0	0
Autres charges	-19 788	-17 324
Total	-3 021 857	-2 816 272

3.B bis Opérations de location Financière

Produits en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Loyers	378 743	340 289
Indemnités de résiliation	802	1 219
Plus-values de cessions	33 440	22 875
Récupération sur créances amorties	10	0
Dotation aux provisions	-1 895	-3 483
Reprise aux provisions	159	77
Pertes sur créances	-9	-113
Dotations aux provisions LF	0	0
Autres produits	2 471	1 300
Total	413 721	362 164

Charges en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements	-354 572	-328 280
Moins-values fiscales et valeur des achats SEP	-23 011	-23 351
Autres charges	-324	-325
Reprises aux provisions LF	0	0
Total	-377 907	-351 956

3.C Opérations de location simple

Produits en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Loyers	71	68
Plus-values fiscales		
Autres produits	0	0
Total	71	68

Charges en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements		
Dotations aux provisions Immeuble LS		
Moins-values fiscales		
Autres charges		
Total	0	0

3.D Produits et charges de commissions

Produits en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Commissions d'engagement	1 713	1 203
Commissions de garanties BPI	751	540
Total	2 464	1 743

Charges en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Commissions de caution		
Commissions d'apport	-27 948	-30 483
Autres commissions versées	-2 281	-2 026
Total	-30 229	-32 508

3.E Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Gain sur opérations de change	168	606
Perte sur opérations de change	-28	-1 264
Gains sur titres de transaction		
Total	140	-658

3.F Titres à revenu variable

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes BPCE ENERGECO	9 464	8 824
Dividendes BPCE BAIL	10 801	6 592
Dividendes CICOBAIL	7 853	4 447
Dividendes BPCE LEASE IMMO	9 227	9 188
Dividendes CO ASSUR	783	881
Dividendes BPCE LEASE REUNION	0	5 183
Dividendes SUD OUEST BAIL	343	268
Dividendes INTERCOOP	981	1 326
Dividendes LEASE EXPANSION	0	639
Dividendes BATI LEASE	10 698	2 975
Dividendes BPCE LEASE NOUMEA	0	0
Dividendes BPCE LEASE TAHITI	0	0
Dividendes EUROLOCATIQUE	1 696	757
Total	51 846	41 081

3.G Autres charges et produits d'exploitation

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Produits des activités non bancaires	2 054	1 389
Autres produits divers		
Autres charges d'exploitation bancaire	-65	-104
Total	1 989	1 285

3.H Charges générales d'exploitation

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Salaires et traitements	-43 177	-41 183
Charges sociales	-23 515	-22 836
Intéressement et participation	-8 149	-7 556
Impôts et taxes sur rémunération	-4 091	-4 881
Dotations aux provisions pour risques fiscaux	-250	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	93
Dotations aux provisions pour charges de personnel	-398	-416
Charges refacturées aux sociétés du groupe	82 607	74 626
Autres frais administratifs	-69 609	-67 699
Total	-66 582	-69 852

3.I Coût du risque

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux prov./ créances douteuses part en capital	0	0
Reprise de prov./ créances douteuses part en capital	0	0
Solde net des prov. pour risques & charges /engagement de HB	0	0
Pertes sur créances irrécupérables	0	0
Dotation à la décote sur créances restructurées	0	0
Autres dotations et reprises aux provisions	5 084	10 272
Garantie groupe NL	0	0
Total	5 084	10 272

3.J Résultat sur actif immobilisé

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Perte sur actif immobilisé - Titres	0	0
Perte sur actif immobilisé - Dépréciation mali technique	6 674	1 588
Total	6 674	1 588

3.K Impôts sur les bénéficiaires

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Impôt sur les sociétés	15 366	9 291
Impôt retenue à la source		
Crédit impôt intéressement		
Pénalités et amendes fiscales		
Total	15 366	9 291

Charge d'impôt sur les sociétés

Résultat avant impôt en milliers d'euros	Résultat comptable av. IS	Impôt dû 31/12/2024	Contribution sur I.S. 1,5%	Contribution sur I.S. 3,3%	Crédit Impôt Famille 31/12/2024	Reliquat Impôts 31/12/2024	Résultat net 31/12/2024
Résultat ordinaire Natixis Lease (France)	-213 537	21 731	0	0	0	0	-191 806
Résultat ordinaire Natixis Lease (Madrid)	13 019	-2 525	0	0	0	0	10 494
Résultat ordinaire Natixis Lease (Milan)	12 920	-3 839	0	0	0	0	9 081
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0	0	0
Total	-187 598	15 366	0	0	0	0	-172 231

3.L Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
+/- Dotation et reprises sur provisions pour provisions réglementées	-173 528	0
Total	-173 528	0

Le flux net de 173 528 K€ se décompose en :

- Une dotation de 519 504 K€
- Une reprise de 345 976 K€

IV – Informations sur les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat**a) Consolidation**

Les comptes individuels de BPCE LEASE sont intégrés dans les comptes consolidés de BPCE SA dont le siège social est situé au 7 Avenue Germaine Sablon 75013 PARIS.

b) Proposition d'affectation du résultat*

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Bénéfice après impôt	-172 231	-168 267
Réserves légales	0	0
Report à nouveau avant répartition (*)	-403 236	-234 969
Distribution de dividendes	0	0
Report à nouveau après répartition	-575 467	-403 236

*y compris le report à nouveau Madrid

c) Etat des créances et des dettes selon la durée restant à courir

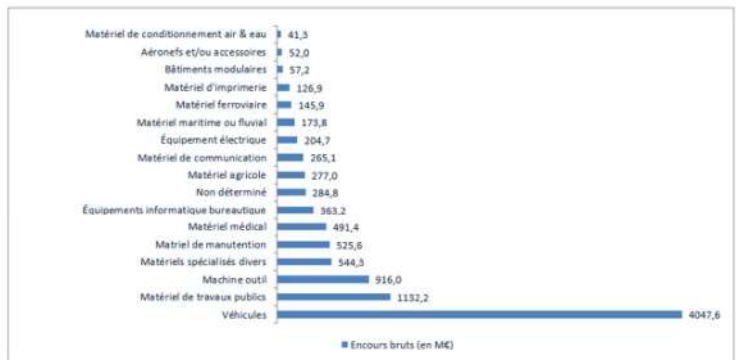
Actif en milliers d'euros	Montants Bruts 31/12/2024	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	non ventilées
Banques centrales et CCP	0	0	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	585 298	585 298	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	328 557	21 615	48 230	208 676	50 036	0
Crédit-bail et location : créances rattachées	120 358	108 718	6	0	0	11 634
Clients douteux	29 262	410	128	182	128	28 414
Indemnités de résiliation	62 117	0	0	0	0	62 117
Total	1 125 592	716 041	48 364	208 858	50 164	102 165

Passif	Montants 31/12/2024	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	non ventilées
Dettes envers les établissements de crédit	10 662 188	1 007 620	2 431 345	7 163 054	60 169	0
Comptes créditeurs de la clientèle	0	0	0	0	0	0
Total	10 662 188	1 007 620	2 431 345	7 163 054	60 169	0

d) Ventilation sectorielle des encours

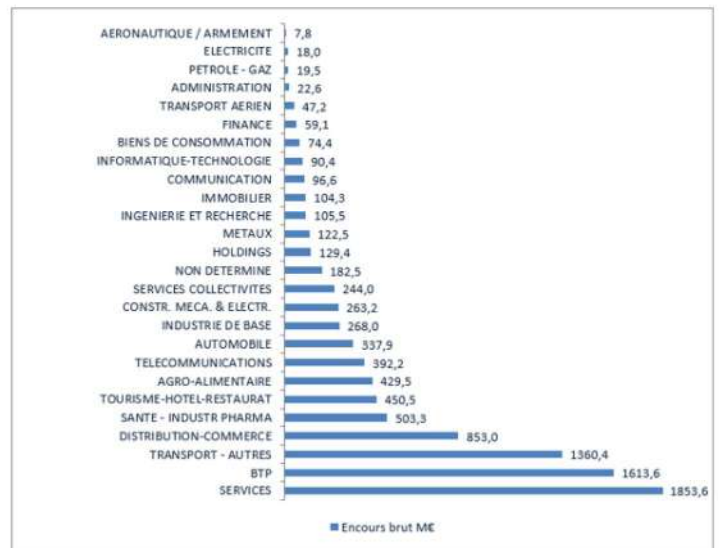
d-1) Ventilation sectorielle selon la notation Banque de France

Bien financé	Encours bruts (en Mj)	Encours bruts Mj %
Véhicules	4 047,6	42%
Matériel de travaux publics	1 132,2	12%
Machine outil	916,0	9%
Matériels spécialisés divers	544,3	6%
Matériel de manutention	525,6	5%
Matériel médical	491,4	5%
Équipements informatique bureautique	363,2	4%
Non déterminé	284,8	3%
Matériel agricole	277,0	3%
Matériel de communication	265,1	3%
Équipement électrique	204,7	2%
Matériel maritime ou fluvial	173,8	2%
Matériel ferroviaire	145,9	2%
Matériel d'imprimerie	126,9	1%
Bâtiments modulaires	57,2	1%
Aéronefs et/ou accessoires	52,0	1%
Matériel de conditionnement air & eau	41,3	0%
Total général	9 649,0	100%



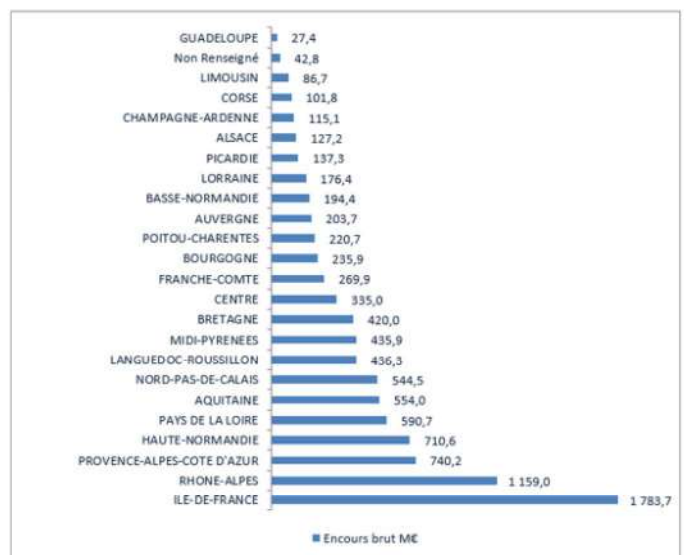
d-2) Ventilation sectorielle selon la nature des biens financés

Secteur éco	Encours brut Mj	Encours brut Mj %
SERVICES	1853,6	19,21%
BTP	1613,6	16,72%
TRANSPORT - AUTRES	1360,4	14,10%
DISTRIBUTION-COMMERCE	853,0	8,84%
SANTÉ - INDUSTR PHARMA	503,3	5,22%
TOURISME-HOTEL-RESTAURAT	450,5	4,67%
AGRO-ALIMENTAIRE	429,5	4,45%
TELECOMMUNICATIONS	392,2	4,06%
AUTOMOBILE	337,9	3,50%
INDUSTRIE DE BASE	268,0	2,78%
CONSTR. MECA. & ELECTR.	263,2	2,73%
SERVICES COLLECTIVITES	244,0	2,53%
NON DETERMINE	182,5	1,89%
HOLDINGS	129,4	1,34%
METAUX	122,5	1,27%
INGENIERIE ET RECHERCHE	105,5	1,09%
IMMOBILIER	104,3	1,08%
COMMUNICATION	96,6	1,00%
INFORMATIQUE-TECHNOLOGIE	90,4	0,94%
BIENS DE CONSOMMATION	74,4	0,77%
FINANCE	59,1	0,61%
TRANSPORT AERIEN	47,2	0,49%
ADMINISTRATION	22,6	0,23%
PETROLE - GAZ	19,5	0,20%
ELECTRICITE	18,0	0,19%
AERONAUTIQUE / ARMEMENT	7,8	0,08%
Total	9 649,0	100%



d-3) Ventilation sectorielle selon la localisation des biens financés

Secteur économique	Encours brut Mj	Encours brut Mj %
ILE-DE-FRANCE	1 783,7	18,49%
RHONE-ALPES	1 159,0	12,01%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	740,2	7,67%
HAUTE-NORMANDIE	710,6	7,36%
PAYS DE LA LOIRE	590,7	6,12%
AQUITAINE	554,0	5,74%
NORD-PAS-DE-CALAIS	544,5	5,64%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	436,3	4,52%
MIDI-PYRENEES	435,9	4,52%
BRETAGNE	420,0	4,35%
CENTRE	335,0	3,47%
FRANCHE-COMTE	269,9	2,80%
BOURGOGNE	235,9	2,45%
POITOU-CHARENTES	220,7	2,28%
AUVERGNE	203,7	2,11%
BASSE-NORMANDIE	194,4	2,01%
LORRAINE	176,4	1,83%
PICARDIE	137,3	1,42%
ALSACE	127,2	1,32%
CHAMPAGNE-ARDENNE	115,1	1,19%
CORSE	101,8	1,06%
LIMOUSIN	86,7	0,90%
Non Renseigné	42,8	0,44%
GUADELOUPE	27,4	0,28%
Total	9 649,4	100%



e) Principaux éléments concernant les entreprises liées et le réseau des Banques Populaires et Caisses d'Épargne

en milliers d'euros	Filiales	Natixis	BPCE	Banques Populaires Régionales
Prêts à terme auprès des Ets de crédit	64 690	390 278		
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit		90 880	9 664 888	560 218
Charges financières	9 280	2 155	422 899	10 455
Produits financiers	0	0	59 874	0
Commissions payées au titre des apports de contrats				27 947
Commissions payées au titre des garanties reçues		0		4 157

f) Effectif par catégorie socio-professionnelle

	31/12/2024	31/12/2023
Employés	280	279
Cadres	432	408
Total	712	687

g) Participations

en milliers d'euros	% détenus	Capital de la Société	Capitaux propres (yc résultat Hors Subv. d'investissement et Prov. réglementées)	Nbre d'actions ou de parts	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Dividendes versés en 2024	Chiffre d'affaires 2024	Résultat social 2024
A) Renseignements détaillés									
1- Filiales									
TITRES LEASE EXPANSION	100,00%	1 580	721	98 750	2 513	960	0	22 990	-637
TITRES EUROLOCATIQUE	100,00%	1 035	3 060	57 500	72 202	67 056	1 696	46 759	1 864
TITRES BPCE LEASE REUNION	100,00%	8 000	12 075	66 115	15 151	15 151	0	177 212	4 019
TITRES BPCE LEASE TAHITI	100,00%	2 866	4 159	62 174	4 346	4 346	0	12 640	348
TITRES BPCE LEASE NOUMEA	99,09%	2 200	-747	10 781	7 118	7 118	0	21 486	-4 054
TITRES BPCE CAR LEASE	100,00%	5 184	76 942	22 940	35 510	35 510	0	229 671	-8 044
TITRES BPCE PERSONAL CAR LEASE	100,00%	8 000	8 520	80 000	8 000	8 000	0	971	-124
TITRES SIMPEL GROUP	58,00%	6 897	6 777	4 000 260	4 000	4 000	0	826	-119
TITRES ENERGECO	100,00%	8 320	17 897	520 000	14 785	14 785	9 464	80 729	6 752
TITRES BPCE LEASE IMMO	100,00%	62 029	92 515	3 876 827	60 775	60 775	9 227	881 736	17 134
TITRES CICOBAIL	77,14%	103 887	196 521	4 006 715	194 407	130 316	10 181	94 145	12 596
TITRES BPCE BAIL	100,00%	154 868	216 015	3 970 980	194 142	194 142	10 801	102 570	19 198
TITRES SUD OUEST BAIL	100,00%	5 000	6 362	326 799	5 634	5 634	343	18 555	1 135
TITRES BATILEASE	99,88%	9 367	49 472	467 797	33 893	33 893	10 711	58 469	7 519
TITRES INTERCOOP	100,00%	4 856	8 536	485 628	5 000	5 000	981	5 890	214
TITRES CO ASSUR	100,00%	40	509	2 500	1 562	1 562	783	2 347	436
TITRES BPCE SERVICES	0,00%	NA	NA	12	7	7	NA	NA	NA

h) Répartition de l'actionariat 31/12/2024

actionnaires	Nombre d'actions	Montant nominal	Montant du capital	% du capital
BPCE	16 702 645	21,2	354 096 074	100
Total	16 702 645	21,2	354 096 074	100

i) Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires * sont conformes aux lettres de mission. Ces honoraires sont complétés de 6 K€ au titre d'une provision pour la réalisation éventuelle de la procédure convenue sur le FRU, en attente des instructions à venir du SRB.

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/23
Price Waterhouse Coopers	104,9	101,8
Price Waterhouse Coopers - Services Autres que la Certification des Comptes - Autorisés par la réglementation - (SACC 1)	3,2	3,1
Deloitte	107,1	103,9
Deloitte - Services Autres que la Certification des Comptes - Autorisés par la réglementation - (SACC 1)	3,3	3,2
Deloitte - Services Autres que la Certification des Comptes - Pré-Autorités - (SACC 2)	6,6	8,0
Total	224,1	220,1

* y compris les honoraires liés à la mission de certification des comptes concernant les succursales de Madrid et Milan

EXERCICE 2024

Comptes certifiés conformes,
Fait à Paris, le 25 juillet 2025

Signé par :
François CAMILLERI
515748E7B24E4DC...

Directeur général BPCE LEASE

COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS

BPCE LEASE

BPCE LEASE

1 Bilan et hors bilan

ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Caisses, banques centrales		1	2
Effets publics et valeurs assimilés		0	0
Créances sur les établissements de crédit	1.A	585 298	522 864
Opérations avec la clientèle	1.D	328 556	284 070
Obligations et autres titres à revenu fixe		0	0
Actions et autres titres à revenu variable		0	0
Participations et autres titres détenus à long terme		0	0
Parts dans les entreprises liées	1.B	623 651	611 767
Opérations de crédit-bail et de locations simples	1.C	10 801 872	8 155 922
Immobilisations incorporelles	1.E	43 568	35 972
Immobilisations corporelles	1.E	270	579
Autres Actifs	1.F	192 737	125 830
Comptes de régularisation	1.G	26 989	25 010
TOTAL DE L'ACTIF		12 602 942	9 762 016

PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>		31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	1.H	10 662 188	9 181 485
Opérations avec la clientèle	1.K	0	216
Dettes représentées par un titre	1.I	5 000	5 000
Autres passifs	1.J	234 205	253 331
Comptes de régularisation	1.L	194 934	184 703
Provisions	1.M	48 786	45 917
Dettes subordonnées		0	0
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	1.M	1 742	1 742
Capitaux propres hors FRBG			
Capital souscrit	1.N	354 096	354 096
Primes d'émission	1.N	117 198	117 198
Réserves	1.N	21 564	21 564
Ecart de réévaluation	1.N	0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement	1.N	1 538 696	0
Report à nouveau	1.N	-403 236	-234 969
Résultat de l'exercice (+/-)	1.N	-172 231	-168 267
TOTAL DU PASSIF		12 602 942	9 762 016

BPCE LEASE

HORS BILAN

<i>en milliers d'euros</i>		31/12/2024	31/12/2023
Engagements donnés			
Engagements de financement	2.B	1 067 133	1 036 140
Engagements de garantie	2.B	144 504	95 570
Engagements sur titres		0	0
Engagements sur instruments financier a terme	2.A	8 015 391	7 110 399
Engagements reçus			
Engagements de financement	2.C	110 000	110 000
Engagements de garantie	2.C	5 561 549	4 916 748
Engagements sur titres	2.C	0	0

2 Compte de résultat

RESULTAT

<i>en milliers d'euros</i>		31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés	3.A	423 545	518 563
Intérêts et charges assimilés	3.A	-703 961	-689 943
Produits sur opérations de crédit bail et de location simple	3.B/3.C	3 694 726	3 209 099
Charges sur opérations de crédit bail et de location simple	3.B/3.C	-3 399 765	-3 168 228
Revenus des titres à revenu variable	3.F	51 846	41 081
Commissions (produits)	3.D	2 464	1 743
Commissions (charges)	3.D	-30 229	-32 508
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3.E	140	-658
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	3.G	1 989	1 285
Autres charges d'exploitation bancaire		0	0
Produit net bancaire		40 755	-119 566
Charges générales d'exploitation	3.H	-62 317	-65 712
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	3.H	-4 265	-4 140
Résultat brut d'exploitation		-25 827	-189 418
Coût du risque	3.I	5 084	10 272
Résultat d'exploitation		-20 743	-179 146
Gains ou pertes sur actif immobilisés	3.J	6 674	1 588
Résultat courant avant impôt		-14 069	-177 558
Resultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices	3.K	15 366	9 291
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	3.L	-173 528	0
RESULTAT NET		-172 231	-168 267

BPCE LEASE

RESULTAT (présentation financière)

<i>en milliers d'euros</i>		31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés	3.A	423 545	518 563
Intérêts et charges assimilés	3.A	-703 961	-689 943
Produits sur opérations de crédit bail et de location simple	3.B/3.C	3 694 726	3 209 099
Charges sur opérations de crédit bail et de location simple		-3 296 799	-2 953 885
Revenus des titres à revenu variable	3.F	51 846	41 081
Commissions (produits)	3.D	2 464	1 743
Commissions (charges)	3.D	-30 229	-32 508
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3.E	140	-658
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	3.G	1 989	1 285
Autres charges d'exploitation bancaire		0	0
Produit net bancaire		143 721	94 777
Charges générales d'exploitation	3.H	-62 317	-65 712
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	3.H	-4 265	-4 140
Résultat brut d'exploitation		77 139	24 925
Coût du risque	3.I	5 084	10 272
Résultat d'exploitation		82 223	35 197
Gains ou pertes sur actif immobilisés	3.J	6 674	1 588
Résultat courant avant impôt		88 897	36 785
Resultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices		-56 052	-46 073
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
RESULTAT NET		32 845	-9 289

BPCE LEASE

<i>I – Cadre général</i>	7
a) Cadre juridique et financier	7
b) Faits caractéristiques de l'exercice	7
c) Evènements postérieurs à la clôture	7
<i>II – Principes et méthodes comptables</i>	7
NOTE 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES	7
NOTE 2 – CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE	8
NOTE 3 – METHODES D'EVALUATION	10
3.A Crédit-bail, location avec option d'achat et location simple	10
3.B Participations et parts dans les entreprises liées	11
3.C Immobilisations propres	12
3.D Dépréciations et provisions	12
3.E Créances et dettes avec les établissements de crédit	13
3.F Les engagements hors bilan	13
3.G Passifs sociaux, engagement en matière de retraite et de médaille du travail	13
3.H Produits sur opérations de crédit-bail et de location	14
3.I Intérêts et charges assimilées	14
3.J Revenus des titres	14
3.K Charges générales d'exploitation	14
3.L Impôt sur les Sociétés	14
3.M Le risque de taux	15
3.N Autres informations	15
<i>III – Informations sur les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat</i>	16
NOTE 1 – BILAN	16
1.A Créances sur les établissements de crédit	16
1.B Participations et parts dans les entreprises liées	16
1.D Tableaux de classement des créances, provisions et décotes	17
1.E Immobilisations incorporelles et corporelles	17
1.F Autres actifs	18
1.G Comptes de régularisation (actif)	18
1.H Dettes sur les établissements de crédit	18
1.I Dettes représentées par un titre	18
1.J Autres passifs	19
1.K Opérations avec la clientèle	19
1.L Comptes de régularisation (passif)	19
1.M Provisions pour risques et charges	19
1.N Capitaux propres	21
NOTE 2 – HORS BILAN	21
2.A Opérations sur instruments financiers à terme	21
2.B Engagements donnés	21
2.C Engagements reçus	22
NOTE 3 – COMPTE DE RESULTAT	22
3.A Intérêts charges et produits assimilés	22
3.B Opérations de crédit bail et de LOA	22
3.B bis Opérations de location Financière	23
3.C Opérations de location simple	23
3.D Produits et charges de commissions	24
3.E Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	24
3.F Titres à revenu variable	24
3.G Autres charges et produits d'exploitation	24

BPCE LEASE

3.H Charges générales d'exploitation	25
3.I Coût du risque	25
3.J Résultat sur actif immobilisé	25
3.K Impôts sur les bénéfices.....	25
3.L Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	26
<i>IV – Informations sur les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat.....</i>	26
a) Consolidation.....	26
b) Proposition d'affectation du résultat*	26
c) Etat des créances et des dettes selon la durée restant à courir	26
d) Ventilation sectorielle des encours	27
d-1) Ventilation sectorielle selon la notation Banque de France	27
d-2) Ventilation sectorielle selon la nature des biens financés	27
d-3) Ventilation sectorielle selon la localisation des biens financés	27
e) Principaux éléments concernant les entreprises liées et le réseau des Banques Populaires et Caisses d'Épargne.....	28
f) Effectif par catégorie socio-professionnelle	28
g) Participations.....	28
h) Répartition de l'actionnariat 31/12/2024.....	28
i) Honoraires des Commissaires aux comptes.....	29

BPCE LEASE

NOTE ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice 2024

I – Cadre général

a) Cadre juridique et financier

BPCE LEASE est un établissement de crédit spécialisé dans le crédit-bail mobilier dont le statut et le fonctionnement sont définis par la loi du 2 juillet 1966.

Le capital social de BPCE LEASE s'élève à 354 millions d'euros et est composé de 16 702 645 actions de nominal 21,2 euros entièrement libérées.

b) Faits caractéristiques de l'exercice

Dans le cadre des tests de dépréciations sur les titres de participation, une reprise de provision pour dépréciation de 12,830 millions d'euros a été comptabilisée en 2024 sur les titres de la société Cicobail portant le stock de provisions sur ces titres à 28,696 millions d'euros. Par ailleurs, une dotation pour dépréciation de 1,008 millions d'euros a été constituée sur les titres de la société Lease Expansion portant le stock de provisions sur ces titres à 1,553 millions d'euros.

Concernant l'acquisition des titres Eurolocatique acquis le 16 février 2023, BPCE Lease a constaté sur l'année 2024 un complément de prix de 1,202 millions d'euros. Le prix d'acquisition définitif de l'entité Eurolocatique après complément de prix est donc de 72,202 millions d'euros. Dans le cadre des tests de dépréciations sur les titres de participations, une dotation pour dépréciation de 5,146 millions d'euros a été constituée.

Au 30 avril 2024, BPCE Achats a fait l'objet d'une fusion absorption par BPCE Services avec un effet comptable et fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2024. Dans le cadre de cette fusion, la valorisation retenue de BPCE Services est de 3 152 050€ pour un nombre total de 5 500 actions, et celle de BPCE Achats est de 4 229 478€ pour un nombre total de 1 230 parts. BPCE Lease, détenant à l'origine deux parts de BPCE achats, a constaté dans ses comptes une plus value nette de 6,7 K€.

BPCE Lease a acquis le 2 février 2024 le groupe SIMPEL pour un montant de 4 M€, constitué lui-même de 4 filiales situées en France, en Belgique et en Espagne. Le groupe est spécialisé dans la location longue durée du petit équipement pour les particuliers et les entreprises. A l'issue de cette acquisition, BPCE Lease détient 58 % du Groupe SIMPEL et devient l'actionnaire majoritaire. Du fait du seuil de matérialité représenté par ce groupe, il a été décidé de ne pas l'intégrer au périmètre de consolidation représenté par la société mère BPCE SA.

c) Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture remettant en cause la sincérité et l'image fidèle des états financiers au 31 décembre 2024.

II – Principes et méthodes comptables

NOTE 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les comptes annuels de BPCE LEASE, arrêtés le 31 décembre 2024 sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect du règlement n°2016-07 de l'Autorité des Normes comptables, sous réserve des adaptations prévues par le règlement ANC 2014-07 relatif au plan comptable des établissements de crédit.

BPCE LEASE

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
 - indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n°2016-07 de l'Autorité des Normes comptables.

Les règlements CRC n°2002-10 relatif aux amortissements et dépréciations d'actifs et CRC n°2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs n'ont pas été appliqués. En effet, l'Avis n°2006-C du 4 octobre 2006 du CNC exclut, dans les comptes individuels les contrats de location au sens d'IAS 17 du champ d'application du règlement n°2004-06 du CRC. Aucune provision pour grosse réparation n'a été comptabilisée en raison de la nature des immobilisations financées et des immobilisations d'exploitation.

Conformément à la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes comptables, BPCE LEASE continue d'appliquer la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n°2003-R-01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Enfin, BPCE LEASE a comptabilisé, à compter du 01/01/2010, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction selon les dispositions prévues au règlement n°2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables. La méthode retenue est l'étalement linéaire, sur la durée de vie effective du crédit, des charges et produits soumis au règlement n°2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables.

Ces comptes individuels sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe BPCE.

NOTE 2 – CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

En 2024, en application des règles énoncées dans le règlement de l'ANC 2014-07 et du choix ouvert aux entreprises de Crédit-Bail, il a été décidé un changement de présentation au bilan des amortissements dérogatoires, auparavant comptabilisés en moins de l'actif et générés du fait des amortissements dégressifs prévus par les textes fiscaux. Ce choix a été réalisé pour apporter une meilleure lecture de l'information financière et donner une image plus fidèle de la situation nette de l'entreprise au vu de ces amortissements pratiqués.

A compter de l'exercice 2024, ces amortissements dérogatoires sont dorénavant présentés dans le poste « Provisions réglementées et subventions d'investissement » dans les capitaux propres au passif du bilan. Les flux de dotations et reprises aux amortissements dérogatoires sont présentés dans le poste «Dotations et reprises de FRBG et provisions réglementées», en deçà du résultat courant avant impôt.

Le stock d'amortissements dérogatoires ainsi présenté en provisions réglementées au 31/12/2024 s'élève à 1 538 696 266 € dont 173 528 422 € de dotation nette annuelle 2024.

BPCE LEASE

Le pro-forma ci-dessous permet d'appréhender les impacts de ce changement sur les comptes annuels :

ACTIF

<i>en milliers d'euros</i> Notes	31/12/2024	31/12/2023 Pro forma	31/12/2023
Caisses, banques centrales	1	2	2
Effets publics et valeurs assimilés	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit 1.A	585 298	522 864	522 864
Opérations avec la clientèle 1.D	328 556	284 070	284 070
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0
Participations et autres titres détenus à long terme	0	0	0
Parts dans les entreprises liées 1.B	623 651	611 767	611 767
Opérations de crédit-bail et de locations simples 1.C	10 801 872	9 520 268	8 155 922
Immobilisations incorporelles 1.E	43 568	35 972	35 972
Immobilisations corporelles 1.E	270	579	579
Autres Actifs 1.F	192 737	125 830	125 830
Comptes de régularisation 1.G	26 989	25 010	25 010
TOTAL DE L'ACTIF	12 602 942	11 126 362	9 762 016

PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023 Pro forma	31/12/2023
Banques centrales	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit 1.H	10 662 188	9 181 485	9 181 485
Opérations avec la clientèle 1.K	0	216	216
Dettes représentées par un titre 1.I	5 000	5 000	5 000
Autres passifs 1.J	234 205	253 331	253 331
Comptes de régularisation 1.L	194 934	184 703	184 703
Provisions 1.M	48 786	45 917	45 917
Dettes subordonnées	0	0	0
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) 1.M	1 742	1 742	1 742
Capitaux propres hors FRBG			
Capital souscrit 1.N	354 096	354 096	354 096
Primes d'émission 1.N	117 198	117 198	117 198
Réserves 1.N	21 564	21 564	21 564
Ecart de réévaluation 1.N	0	0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement 1.N	1 538 696	1 364 346	0
Report à nouveau 1.N	-403 236	-234 969	-234 969
Résultat de l'exercice (+/-) 1.N	-172 231	-168 267	-168 267
TOTAL DU PASSIF	12 602 942	11 126 362	9 762 016

BPCE LEASE

Au niveau du compte de résultat, la dotation aux amortissements réglementées extériorisées de 173 528 422 € en « Dotations et reprises au FRBG et provisions réglementées » au titre de la dotation 2024 aux provisions réglementées était présentée dans les dotations aux amortissements au Crédit-Bail lors des exercices précédents, venant en diminution du PNB social.

NOTE 3 – METHODES D’EVALUATION

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.A Crédit-bail, location avec option d'achat et location simple

Les immobilisations destinées à la location sont enregistrées comme suit :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

La valeur nette de dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations ne peut excéder la valeur de l'encours financier des contrats qui y sont attachés.

Le niveau d'amortissement global retenu en cumul est compris entre le minimum linéaire et le maximum dégressif en cumul : la part des amortissements linéaires est présentée en minoration de l'actif, la part des amortissements dégressifs est présentée au passif dans le poste « provisions réglementées ».

Pour ce qui concerne la dotation aux amortissements 2024, la fourchette fiscale autorisée pour BPCE LEASE s'étend de 1 419 millions d'euros pour le minimum légal correspondant à la dotation linéaire à 2 952 millions d'euros pour le maximum correspondant à la dotation calculée à 100% de l'amortissement dégressif pour les matériels éligibles à ce mode d'amortissement.

La dotation nette aux amortissements retenue par BPCE LEASE hors succursales et inclus immobilisations cédées et temporairement louées, pour l'exercice 2024, s'élève à 3 096 millions d'euros. La dotation nette de BPCE LEASE MADRID s'élève à 50 millions d'euros et celle de BPCE LEASE MILAN à 209 millions d'euros.

Cette dotation nette inclut la part dérogatoire de l'année, correspondant à la règle fiscale des amortissements dégressifs et la dotation nette s'élève au titre de 2024 à 173,5 millions d'euros et est présenté dans le poste « Dotations et reprises au FRBG et provisions réglementées ».

La « Réserve Latente » est formée par l'écart existant entre l'encours financier des contrats de location et de crédit-bail, et la valeur nette comptable des immobilisations rattachées à ces mêmes contrats.

Compte tenu du montant de dotation aux amortissements de 3 096 millions d'euros retenu chez BPCE LEASE, la Réserve Latente cumulée hors succursales au 31/12/2024 s'élève à 1 702 millions d'euros (1 702 234 473 Euros).

L'impôt différé relatif à la Réserve Latente de BPCE Lease impactant le compte de résultat en 2024 est une charge de 71 millions d'euros (71 418 289,73 Euros). L'impôt différé est calculé sur la base des futurs taux d'impôt et de l'année de retournement de la réserve latente définie en fonction de l'écoulement de la valeur nette financière et des dates de fin de contrats. Depuis 2023, le seul taux retenu est de 25,83 %.

L'encours financier pour sa part est :

- Diminué des dépréciations pour pertes en capital : pertes probables sur les matériels attachés aux contrats résiliés et des dépréciations pour risques de perte en capital, pour un total de 20,738 millions d'euros.

BPCE LEASE

- Augmenté de la part en capital des loyers qui courent, après le 31 décembre. En effet, les loyers sont perçus d'avance et comptabilisés prorata temporis : financièrement, ils comportent une part en capital qui amortit l'encours financier et une part en intérêt qui rémunère le capital restant dû.

Les impayés et les créances douteuses :

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit-bail résiliés, sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis.

Nonobstant le règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC), l'identification en encours douteux est effectuée notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois consécutifs au en harmonisation avec les événements de défaut définis à l'article 178 du règlement européen n°575/2013 du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et les orientations de l'EBA (EBA/GL/2016/07) sur l'application de la définition du défaut et le règlement délégué 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatif au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicable au plus tard au 31 décembre 2020. La définition des encours en défaut est ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, la clarification des critères de retour en encours sains avec l'imposition d'une période probatoire et l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

3.B Participations et parts dans les entreprises liées

Ce poste enregistre la valeur d'acquisition des titres détenus par la Société dans les sociétés dont elle assure le contrôle ou dans lesquelles elle exerce une influence, directement ou indirectement. Il n'est pratiqué une dépréciation de ces titres ou créances que s'il est justifié d'une dépréciation par rapport à la valeur d'usage.

Celle-ci est déterminée en fonction de critères fondés sur la rentabilité et les perspectives de développement et sur le patrimoine des titres détenus. Dans le cas où la valeur nette comptable serait supérieure à la valeur d'usage, une dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de participation est constitué des principales lignes suivantes :

- LEASE EXPANSION dont l'activité est la location financière informatique,
- EUROLOCATIQUE dont l'activité est la revente à des financeurs de matériels spécialisés dans le secteur médical,
- BPCE LEASE REUNION dont l'activité est le crédit-bail mobilier,
- BPCE LEASE TAHITI dont l'activité est le crédit-bail mobilier,
- BPCE LEASE NOUMEA dont l'activité est le crédit-bail mobilier,
- BPCE CAR LEASE dont l'activité est la location longue durée de voitures,
- BPCE PERSONAL CAR LEASE, société, dont l'objet est la location longue durée de véhicules pour les particuliers,
- GROUPE SIMPEL, dont l'activité est la location courte ou moyenne durée de petits équipements.

BPCE LEASE

- BPCE ENERGECO (SOFERGIE), dont l'activité est le crédit-bail ou la location financière de biens meubles ou immeubles dans le secteur de l'environnement, des économies d'énergie et des collectivités locales,
- BPCE LEASE IMMO dont l'activité est le crédit-bail immobilier et dans une moindre mesure, la location simple,
- CICOBAIL, société Sicomi dont l'activité est le crédit-bail immobilier et dans une moindre mesure, la location simple, cette société est actuellement gérée en mode extinctif,
- BPCE BAIL dont l'activité est également le crédit-bail immobilier et dans une moindre mesure, la location simple, cette société conclue également des prêts pour une activité de Fiducie.
- SUD OUEST BAIL, dont l'activité est le crédit-bail immobilier, cette société est actuellement gérée en mode extinctif,
- BATILEASE, dont l'activité est le crédit-bail immobilier et dans une moindre mesure, la location simple, cette société est actuellement gérée en mode extinctif,
- INTERCOOP, dont l'activité est le crédit-bail immobilier et dans une moindre mesure, la location simple, cette société est actuellement gérée en mode extinctif,
- CO ASSUR, courtier en assurance.

3.C Immobilisations propres

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties suivant le mode linéaire ou dégressif :

- agencements : 10 ans,
- mobilier et matériel de bureau : 5 à 6 ans 2/3,
- logiciels acquis : 3 ans.

Les immobilisations reçues dans le cadre d'opérations de fusion ou d'apport sont amorties sur la durée restant à courir.

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement. Ils sont amortis en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Cette durée est comprise entre 1 et 3 années selon les logiciels créés.

3.D Dépréciations et provisions

Dépréciations des créances douteuses

Elles sont inscrites à l'actif du bilan en déduction des créances y afférentes et portent essentiellement sur des loyers impayés et des indemnités de résiliation. Elles sont constituées pour couvrir un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel résultant d'événements en cours à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des ITNL

Toute résiliation ou résolution de contrat entraîne un examen de la valeur bilancielle et de la valeur vénale du bien, l'écart éventuel constaté pouvant conduire à une dépréciation de la valeur de l'actif.

Les mouvements de dépréciations afférents aux actifs loués en crédit-bail et location financière sont inscrits en produit net bancaire.

Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisées quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

BPCE LEASE

A moins d'être couverte par un texte spécifique, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers, conformément aux dispositions du CRC n°2000-06.

3.E Créances et dettes avec les établissements de crédit

- Créances avec les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

- Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts de la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

3.F Les engagements hors bilan**Les engagements donnés et reçus**

Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle : ceux-ci sont évalués à partir des contrats signés non transmis au back-office et ceux traités par ce dernier mais pour lesquelles la dépense auprès du fournisseur n'est pas encore intervenue.

Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit : ils sont essentiellement relatifs aux engagements reçus des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne dans le cadre du partage de risques sur les dossiers apportés par les deux réseaux.

Les opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes comptables.

Les contrats sont comptabilisés en hors bilan pour leur montant notionnel.

Les opérations d'échange de taux d'intérêt sont des opérations de macro-couverture et font l'objet d'une comptabilisation d'intérêts prorata temporis, selon la méthode obligataire. Ces instruments sont généralement conservés par BPCE LEASE jusqu'à leur échéance. Toutefois, lorsque des mouvements affectent les actifs que ces instruments couvraient (cessions et rachats anticipés etc...), des annulations anticipées d'instruments sont effectuées.

3.G Passifs sociaux, engagement en matière de retraite et de médaille du travail

Les passifs sociaux sont provisionnés conformément à la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes comptables.

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- À la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatifs au personnel en activité ;
- Minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- Minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - Des écarts d'expérience liés aux variables démographiques

BPCE LEASE

- Des évolutions des hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires)
- Des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs en couverture.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- Pour le complément de pension bancaire CAR, le taux d'actualisation retenu est de 3,39 % et le rendement attendu des actifs de 3,17 % ;
- Pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu est de 3,38 % et le taux de rendement attendu de 3,13 % ;
- Pour les médailles du travail, le taux d'actualisation est de 3,19 % ;

La méthode du corridor est appliquée pour les engagements de retraite et assimilés.

La valorisation des indemnités de fin de carrière a été impactée par l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005 qui permet à un employeur de mettre à la retraite le salarié sans chargement. Cet impact est analysé comme un changement de régime à amortir sur la durée résiduelle d'acquisition des droits à compter de juillet 2005.

3.H Produits sur opérations de crédit-bail et de location

Ils sont constitués des loyers de crédit bail, de location avec option d'achat et de location simple.

Les loyers sont facturés et perçus d'avance. Les périodes de location peuvent être mensuelles, trimestrielles, semestrielles ou annuelles. Les loyers sont enregistrés en produits comptabilisés d'avance pour la période qui court après la date d'arrêt.

Sont également enregistrés en compte de produits :

- les plus-values fiscales des matériels liés aux contrats,
- les indemnités de résiliation qui correspondent aux loyers restant dus par les locataires lors de la résiliation des contrats ; ces indemnités sont provisionnées à 100%,
- et la part en intérêts des dotations et reprises de provision pour créances douteuses, pour risques et charges sur crédit bail et la part en intérêts des récupérations sur créances amorties.

3.I Intérêts et charges assimilées

Ils sont constitués essentiellement du coût de refinancement de la Société, principalement auprès de NATIXIS et BPCE.

3.J Revenus des titres

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

3.K Charges générales d'exploitation

Elles recouvrent l'ensemble des frais de gestion du groupe, y compris les impôts et taxes, nets des refacturations à ces participations.

3.L Impôt sur les Sociétés

Ce poste enregistre l'impôt calculé et également, selon les règles définies par le règlement n°2000-03, les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sur litiges fiscaux.

BPCE LEASE

3.M Le risque de taux

Les engagements de BPCE Lease (concours de crédit bail et de location) sont essentiellement des concours à taux fixe.

Outre ses fonds propres, BPCE Lease accède auprès de BPCE à des refinancements à taux fixe d'une durée comprise entre 1 et 5 ans, ainsi qu'à des refinancements à taux variables, indexés Euribor. Ces refinancements à taux variables font l'objet d'une couverture par l'intermédiaire d'opérations sur instruments à terme (échanges de taux, caps, floors, collars...).

La gestion du risque de taux optimise le coût du refinancement dans des limites de gestion de l'impasse à taux fixe, fixées par le Conseil d'Administration.

La BCE a mis en place en 2020 une nouvelle opération de refinancement à Long Terme (TLTRO 3) visant à préserver des conditions favorables d'octroi de crédits bancaires. Les emprunts TLTRO 3 ont une maturité de 3 ans, sont remboursables in-fine avec possibilité de remboursement anticipé après 12 mois. La dernière tranche de TLTRO 3 pour 1 158 millions d'euros a été remboursée le 27 mars 2024.

3.N Autres informations

Depuis le 1^{er} janvier 2020, BPCE Lease est intégrée fiscalement avec BPCE SA. Aux bornes du pôle Crédit-bail et pour ses participations, BPCE Lease constitue un sous-groupe d'intégration fiscale dont elle est la société mère.

A ce titre, elle devient la seule redevable de l'impôt vis-à-vis de BPCE SA pour elle et l'ensemble de ses participations.

Les participations déclarent leur impôt sur les sociétés à BPCE Lease et BPCE Lease déclare à BPCE SA le résultat d'ensemble du sous groupe d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2024, le sous groupe d'intégration fiscale dont BPCE Lease est l'entité mère est constitué de 15 entités.

Au titre de l'exercice 2024, le résultat fiscal de BPCE Lease seule est un déficit de 262 261 443 €. Le résultat fiscal constitué par l'ensemble des entités du pôle est un déficit de 177 025 026 €.

Au titre de l'exercice 2024, BPCE Lease a constaté dans ses comptes un produit d'impôt de 21 731 K€ décomposé comme suit :

- Produit d'impôt d'intégration fiscale sur les participations bénéficiaires pour 22 476 K€
- Charge nette des variations de provisions pour restitution d'IS sur participations déficitaires pour 796 K€
- Crédit d'impôt sur les sociétés pour 50 K€.

Les charges d'impôt sur les sociétés des succursales, qui n'entrent pas dans l'intégration fiscale, sont respectivement les suivantes :

- 2 522 K€ (2 522 273 €) pour BPCE LEASE MADRID
- 3 839 K€ (3 839 308 €) pour BPCE LEASE MILAN

L'ensemble a donc généré sur l'année un produit d'impôt sur les sociétés de 15 369 K€ (15 369 265 €).

BPCE LEASE ne verse pas de rémunération directe à ses dirigeants (Administrateurs, PDG, DG, DG délégué) au sens de l'art R.123-198-1 du Code de commerce.

Le montant des jetons de présence versé en 2024 au titre de 2023 aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 9 900 euros.

En application du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, BPCE LEASE n'établit pas de comptes consolidés.

BPCE LEASE

Ces comptes individuels sont intégrés dans les comptes consolidés de BPCE SA dont le siège se situe au 7 Germaine Sablon 75013 PARIS et du Groupe BPCE.

III – Informations sur les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat**NOTE 1 – BILAN****1.A Créances sur les établissements de crédit**

en milliers d'euros	Durée restant à courir					Total 31/12/2024
	<=3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	>=5 ans	Non ventilées	
Créances à vue						
- Comptes ordinaires	486 616					486 616
- Créances garants						
- Créances partenaires	33 993					33 993
Créances à terme						
- Comptes et prêts à terme	60 000					60 000
- Créances rattachées	4 689					4 689
- Autres sommes dues						
Total	585 298	0	0	0	0	585 298

1.B Participations et parts dans les entreprises liées

en milliers d'euros	Valeur brute comptable		Provisions		Valeur nette 31/12/2024	Dotation 2024	Reprise 2024
	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024			
Certificats d'association							
Parts dans les sociétés financières	653 837	659 046	42 070	35 395	623 651	6 155	12 830
Total	653 837	659 046	42 070	35 395	623 651	6 155	12 830

1.C Crédit-bail, location avec option d'achat et location simple

Immobilisations								
en milliers d'euros	Valeur brute comptable 31/12/2023	Immobilisations					Valeur brute comptable 31/12/2024	Immo. nettes 31/12/2024
		Augmentations			Diminutions			
		Acquisitions	Transferts	Apports	Transferts	Cessions		
Crédit-bail Mobilier et LOA en location	14 738 894	4 334 190	0	0	80 212	2 327 094	16 665 778	9 349 520
Crédit-bail Immobilier en location	258 768	33 321	0	0	0	24 969	267 120	173 472
Location Financière	1 711 012	811 486	0	0	1 724	565 916	1 954 858	1 100 504
Location simple	3 482	0	0	0	0	0	3 482	1 298
I.T.N.L.	43 080	0	82 156	0	0	61 190	64 046	11 366
Cout de transaction CRC	23 252	4 450	0	0	0	126	27 576	27 576
Clients collectifs et impayés	140 530	2 116	0	0	0	22 288	120 358	120 358
Clients douteux	24 754	4 580	0	0	0	72	29 262	15 021
Indemnités de résiliation	61 444	673	0	0	0	0	62 117	2 757
Total	17 005 217	5 190 816	82 156	0	81 936	3 001 655	19 194 597	10 801 872

Amortissements & Dépréciations							
en milliers d'euros	Valeur comptable 31/12/2023	Amortissements & Dépréciations					Valeur comptable 31/12/2024
		Augmentations			Diminutions		
		Dotations	Transferts	Apports	Transferts	Reprises	
Crédit-bail Mobilier et LOA en location	7 725 224	2 925 459	0	0	42 550	3 291 875	7 316 258
Crédit-bail Immobilier en location	92 627	20 939	0	0	0	19 918	93 648
Location financière	917 662	346 077	0	0	980	408 405	854 354
Location simple	2 184	0	0	0	0	0	2 184
I.T.N.L.	38 691	4 613	43 912	0	0	34 536	52 680
Clients douteux	13 602	6 705	0	0	0	6 066	14 241
Indemnités de résiliation	59 304	5 247	0	0	0	5 191	59 360
Perte en capital							
Total	8 849 295	3 309 040	43 912	0	43 530	3 765 991	8 392 725

BPCE LEASE

1.D Tableaux de classement des créances, provisions et décotes

en milliers d'euros 31/12/2024	Créances			
	Saines	Douteuses	Douteuses compromises	Total
Créances sur établissement de crédit	585 297	0	0	585 297
Créances sur la clientèle	328 556	0	0	328 556
Créances sur crédit bail mobilier	16 797 010	67 574	18 093	16 882 677
Créances sur crédit bail immobilier	267 120	0	0	267 120
Créances sur location Financière	2 033 427	5 210	3 642	2 042 278
Créances sur location Simple	3 482	0	0	3 482
Provision sur la clientèle	0	0	0	0
Provisions sur créances crédit bail (loyer)	0	-51 931	-14 642	-66 573
Provisions sur créances location Financière (loyer)	-960	-4 136	-2 892	-7 988
Provisions sur créances location Simple (loyer)	-2 184	0	0	-2 184
Provisions dépréciation crédit bail (capital)	0	-10 380	0	-10 380
Provisions dépréciation location financière (capital)	0	0	0	0
Provisions dépréciation ITNL - CBM	-12 728	0	0	-12 728
Provisions dépréciation ITNL - LF	-573	0	0	-573
Amortissement CBM LOA	-7 343 565	0	0	-7 343 565
Amortissement CBI	-93 648	0	0	-93 648
Amortissement LS	-856 048	0	0	-856 048
Total	11 705 186	6 337	4 201	11 715 723

en milliers d'euros 31/12/2024	Encours Financier			
	Saines	Douteuses	Restructurées	Total
Créances sur crédit Bail	8 898 435	14 409	16 458	8 929 302
Créances sur location financière	907 293	3 517	95	910 905

1.E Immobilisations incorporelles et corporelles

en milliers d'euros	Valeur brute comptable 31/12/2023	Immobilisations			Valeur brute comptable 31/12/2024	Immob. Nettes 31/12/2024
		Augmentation	Diminution	Apports		
Immobilisations incorporelles						
Logiciels et projets	42 335	5 417	0	0	47 752	11 517
Autres immobilisations incorp	842	0	0	0	842	842
Fonds de commerce	14 406	0	0	0	14 406	14 406
Immobilisation en cours	10 473	10 817	4 487	0	16 803	16 803
Malis technique de fusion	7 481	0	0	0	7 481	0
Immobilisations corporelles						
Installations, Agencements, Amé.	489	0	245	0	244	110
Mobilier et matériels de bureau	2 593	35	0	0	2 628	160
Matériel de transport						
Total	78 619	16 269	4 732	0	90 156	43 838

BPCE LEASE

en milliers d'euros	Amortissements				
	31/12/2023	Dotations	Reprises	Reclassement	31/12/2024
Immobilisations incorporelles					
Logiciels et projets	32 084	4 151	0	0	36 235
Autres immobilisations incorp	0	0	0	0	0
Malis technique de fusion	7 481	0	0	0	7 481
Immobilisations corporelles					
Installations, Agencements, Amé.	105	41	12	0	134
Mobilier et matériels de bureau	2 398	70	0	0	2 468
Matériel de transport					
Total	42 068	4 262	12	0	46 318

1.F Autres actifs

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Primes : CAP achetés	0	0
Etat : crédit de TVA et demande de remboursement de TVA	78 486	66 767
Etat : créance IS et autres organismes	2 637	4 962
Autres débiteurs divers	111 614	54 101
Total	192 737	125 830

1.G Comptes de régularisation (actif)

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Chèques et A.V.P. à l'encaissement		
Produits à recevoir des sociétés du groupe		
Autres produits à recevoir	19 886	20 598
Charges constatées d'avances et Autres comptes de régularisation	7 103	4 412
Total	26 989	25 010

1.H Dettes sur les établissements de crédit

en milliers d'euros	Durée restant à courir					Total 31/12/2024
	<=3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	>=5 ans	Non ventilées	
Dettes à vue						
- Comptes ordinaires	89 424	0	0	0	0	89 424
- Garants	3 482					3 482
- Dettes partenaires	42 572	0	0	0	0	42 572
Dettes à terme						
- Emprunts à terme :	836 972	2 431 345	7 163 054	60 169	0	10 491 540
- Dettes rattachées	35 170	0	0	0	0	35 170
Total	1 007 620	2 431 345	7 163 054	60 169	0	10 662 188

1.I Dettes représentées par un titre

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Titres de créances négociables	5 000	5 000
Créances rattachées sur TCN	0	0
Total	5 000	5 000

BPCE LEASE**1.J Autres passifs**

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts de garantie	4 228	2 614
Prime CAP vendus	0	0
Dettes sur l'état, TVA non encaissée	65 692	72 132
Autres dettes fiscales	2 596	3 491
Dettes sociale	23 304	21 885
Fournisseurs	96 248	107 143
Subventions	18 037	15 697
Autres créditeurs divers	24 100	30 369
Total	234 205	253 331

1.K Opérations avec la clientèle

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Comptes créditeurs à terme	0	216
Autres sommes dues		
Total	0	216

1.L Comptes de régularisation (passif)

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Loyers comptabilisés d'avance	159 637	148 457
Autres comptes de régularisation	35 297	36 246
Total	194 934	184 703

1.M Provisions pour risques et charges

en milliers d'euros	31/12/2023	Provisions				31/12/2024
		Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	
Opérations non bancaires ou connexes						
Provisions pour charges de retraite IFC	3 641	252	0	0		3 893
Provisions pour charges de retraite	1 211	0	0	130		1 081
Provision pour médailles du travail	2 905	137	0	3		3 039
Autres provisions						
Opérations bancaires ou connexes						
Liées aux engagements par signatures	11 640	11 017	0	4 720		17 937
Autres provisions	8 764	3 654	55	2 256		10 107
Autres opérations pour risques et charges	17 756	7 170	12 197	0	0	12 729
Total	45 917	22 230	12 252	7 109	0	48 786

BPCE LEASE

Détail des engagements sur retraite complémentaire CAR

<i>en milliers d'euros</i>	Engagement brut	Actifs en couverture	Engagement net
<u>Engagement au 31/12/2024</u>			
Eléments comptabilisés (provision comptable social)	3 662	2 581	1 081
<i>dont changement de méthode</i>	0	0	0
Ecart actuariels non enregistrés	215	603	(388)
Changements de régime restant à étaler	0	0	0
Engagement total	3 877	3 184	693

Détail des engagements sur indemnités de fin de carrière

<i>en milliers d'euros</i>	Engagement brut	Actifs en couverture	Engagement net
<u>Engagement au 31/12/2024</u>			
Eléments comptabilisés (provision comptable social)	7 964	4 562	3 402
<i>dont changement de méthode</i>	0	0	0
Ecart actuariels non enregistrés	(160)	601	(761)
Changements de régime restant à étaler	0	0	0
Engagement total	7 804	5 163	2 641

Détail des engagements sur médailles du travail

<i>en milliers d'euros</i>	Engagement brut	Actifs en couverture	Engagement net
<u>Engagement au 31/12/2024</u>			
Eléments comptabilisés (provision comptable social)	3 039	0	3 039
<i>dont changement de méthode</i>	0	0	0
Ecart actuariels non enregistrés	0	0	0
Changements de régime restant à étaler	0	0	0
Engagement total	3 039	0	3 039

m-bis) Fonds pour risques bancaires généraux

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres Variations	31/12/2024
Fonds pour risques bancaires généraux	1 742	0	0	0	1 742
Total	1 742	0	0	0	1 742

BPCE LEASE

1.N Capitaux propres

en milliers d'euros	31/12/2023 avant affect. du résultat	Résultat 31/12/2024	Résultat 31/12/2023	Affectation du résultat	Distribution dividende	Autres Variations	Augmentation de capital	Impact Chgt de méthode *	31/12/2024
Capital	354 096	0	0	0	0	0	0	0	354 096
Primes	117 198	0	0	0	0	0	0	0	117 198
Réserve légale	21 564	0	0	0	0	0	0	0	21 564
Report à nouveau	-234 969	0	0	-168 267	0	0	0	0	-403 236
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions Réglementées	0	0	0	0	0	1 538 696	0	0	1 538 696
Résultat	-168 267	-172 231	168 267	0	0	0	0	0	-172 231
Total	89 622	-172 231	168 267	-168 267	0	1 538 696	0	0	1 456 087

NOTE 2 – HORS BILAN

2.A Opérations sur instruments financiers à terme

Opérations sur instruments de taux d'intérêts à terme en milliers d'euros	31/12/2024 Notionnel	Durée résiduelle			31/12/2023 Notionnel	31/12/2024 Juste valeur
		moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans		
Contrats de gré à gré						
Contrats d'échange de taux	8 015 391	85 663	732 227	7 197 501	7 110 399	-64 639
COLLAR - Partie Floor	0	0	0	0	0	0
FRA						
Achats de CAPS - dont partie Cap / Collar					0	

2.B Engagements donnés

ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES en milliers d'euros	Engagements au 31/12/2024	Engagements au 31/12/2023
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 067 133	1 036 140
Engagement de garantie	144 504	95 570
ALBANESI STEPHAN	36	
AMPERE ELECTRICI	1 719	
B BRAUN MEDICAL	158	
BATIROC	4 043	
CARGO	10 440	
CAT	202	
CEPAC	1 085	
CIE AFFRETEMENT I	1 009	
COURAUDON	200	
DELESALLE	461	
DELLISTE LAMBERT	300	
DOLEATTO - DING	509	
DUMOULIE	365	
GREGORI	50	
KARAVARDANIAN	174	
LACOUR	40	
LOPEZ MICHEL	342	
MERLO	200	
PRODWARE	8 686	
RATP	10 141	
SARENS	4 043	
SESTRE France LABS	1 259	
GARANTIE BP SUD	1 500	
IFT NATIXIS 09-2024	96 642	
BPCE ENERGECO	900	
TOTAL :	144 504	
Valeurs données en garantie		0

BPCE LEASE

2.C Engagements reçus

ENGAGEMENTS HORS BILAN RECUS en milliers d'euros	Encours Garantie 2024	Encours Garantie 2023
Engagements reçus		
Engagements de financement	110 000	110 000
Engagements de garantie	5 561 549	4 916 748
Autres engagements recus	0	0

NOTE 3 – COMPTE DE RESULTAT

3.A Intérêts charges et produits assimilés

Produits en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur comptes ordinaires	4 508	2 398
Intérêts prêts aux filiales	5 838	1 589
Revenus des prêts	12 673	9 705
Autres Produits financiers	227	78
Intérêts sur instruments de hors bilan	503	355
Produits sur instruments de taux	339 922	374 862
Intérêts sur emprunts négatifs	59 874	129 576
Total	423 545	518 563

Charges en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur comptes ordinaires	0	-70
Intérêts sur emprunts et comptes débiteurs	-444 791	-376 955
Intérêts sur valeurs données en pension à terme	-133	-188
Intérêts sur opérations avec la clientèle		
Commissions de caution ayant la nature d'intérêts	-4 911	-4 784
Autres intérêts et charges assimilées	0	-4
Charges sur instruments de taux	-254 126	-307 942
Total	-703 961	-689 943

3.B Opérations de crédit bail et de LOA

Produits en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Loyers	3 148 022	2 736 127
Indemnités de résiliation	4 437	7 878
Plus-values de cessions	60 473	51 779
Dotations aux provisions sur intérêts	-13 409	-12 603
Reprises de provisions CB	27 477	19 026
Pertes sur créances	-5 757	-6 521
Récupération sur créances amorties	333	247
Autres produits	59 358	50 934
Total	3 280 934	2 846 867

BPCE LEASE

Charges en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements	-2 827 375	-2 625 835
Dotations aux provisions risque et charges	-9 197	-6 283
Moins-values de cessions	-160 126	-157 007
Dotations aux provisions CB	-5 371	-9 823
Versements liés aux garantie données aux filiales	0	0
Autres charges	-19 788	-17 324
Total	-3 021 857	-2 816 272

3.B bis Opérations de location Financière

Produits en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Loyers	378 743	340 289
Indemnités de résiliation	802	1 219
Plus-values de cessions	33 440	22 875
Récupération sur créances amorties	10	0
Dotations aux provisions	-1 895	-3 483
Reprise aux provisions	159	77
Pertes sur créances	-9	-113
Dotations aux provisions LF	0	0
Autres produits	2 471	1 300
Total	413 721	362 164

Charges en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements	-354 572	-328 280
Moins-values fiscales et valeur des achats SEP	-23 011	-23 351
Autres charges	-324	-325
Reprises aux provisions LF	0	0
Total	-377 907	-351 956

3.C Opérations de location simple

Produits en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Loyers	71	68
Plus-values fiscales		
Autres produits	0	0
Total	71	68

Charges en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements		
Dotations aux provisions Immeuble LS		
Moins-values fiscales		
Autres charges		
Total	0	0

BPCE LEASE

3.D Produits et charges de commissions

Produits en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Commissions d'engagement	1 713	1 203
Commissions de garanties BPI	751	540
Total	2 464	1 743

Charges en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Commissions de caution		
Commissions d'apport	-27 948	-30 483
Autres commissions versées	-2 281	-2 026
Total	-30 229	-32 508

3.E Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Gain sur opérations de change	168	606
Perte sur opérations de change	-28	-1 264
Gains sur titres de transaction		
Total	140	-658

3.F Titres à revenu variable

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes BPCE ENERGECO	9 464	8 824
Dividendes BPCE BAIL	10 801	6 592
Dividendes CICOBAIL	7 853	4 447
Dividendes BPCE LEASE IMMO	9 227	9 188
Dividendes CO ASSUR	783	881
Dividendes BPCE LEASE REUNION	0	5 183
Dividendes SUD OUEST BAIL	343	268
Dividendes INTERCOOP	981	1 326
Dividendes LEASE EXPANSION	0	639
Dividendes BATI LEASE	10 698	2 975
Dividendes BPCE LEASE NOUMEA	0	0
Dividendes BPCE LEASE TAHITI	0	0
Dividendes EUROLOCATIQUE	1 696	757
Total	51 846	41 081

3.G Autres charges et produits d'exploitation

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Produits des activités non bancaires	2 054	1 389
Autres produits divers		
Autres charges d'exploitation bancaire	-65	-104
Total	1 989	1 285

BPCE LEASE

3.H Charges générales d'exploitation

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Salaires et traitements	-43 177	-41 183
Charges sociales	-23 515	-22 836
Intéressement et participation	-8 149	-7 556
Impôts et taxes sur rémunération	-4 091	-4 881
Dotations aux provisions pour risques fiscaux	-250	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	93
Dotations aux provisions pour charges de personnel	-398	-416
Charges refacturées aux sociétés du groupe	82 607	74 626
Autres frais administratifs	-69 609	-67 699
Total	-66 582	-69 852

3.I Coût du risque

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux prov./ créances douteuses part en capital	0	0
Reprise de prov./ créances douteuses part en capital	0	0
Solde net des prov. pour risques & charges /engagement de HB	0	0
Pertes sur créances irrécupérables	0	0
Dotation à la décote sur créances restructurées	0	0
Autres dotations et reprises aux provisions	5 084	10 272
Garantie groupe NL	0	0
Total	5 084	10 272

3.J Résultat sur actif immobilisé

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Perte sur actif immobilisé - Titres	0	0
Perte sur actif immobilisé - Dépréciation mali technique	6 674	1 588
Total	6 674	1 588

3.K Impôts sur les bénéfices

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Impôt sur les sociétés	15 366	9 291
Impôt retenue à la source		
Crédit impôt intéressement		
Pénalités et amendes fiscales		
Total	15 366	9 291

Charge d'impôt sur les sociétés

Résultat avant impôt en milliers d'euros	Résultat comptable av. IS	Impôt dû 31/12/2024	Contribution sur I.S. 1,5%	Contribution sur I.S. 3,3%	Crédit Impôt Famille 31/12/2024	Reliquat Impôts 31/12/2024	Résultat net 31/12/2024
Résultat ordinaire Natixis Lease (France)	-213 537	21 731	0	0	0	0	-191 806
Résultat ordinaire Natixis Lease (Madrid)	13 019	-2 525	0	0	0	0	10 494
Résultat ordinaire Natixis Lease (Milan)	12 920	-3 839	0	0	0	0	9 081
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0	0	0
Total	-187 598	15 366	0	0	0	0	-172 231

BPCE LEASE

3.L Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
+/- Dotation et reprises sur provisions pour provisions réglementées	-173 528	0
Total	-173 528	0

Le flux net de 173 528 K€ se décompose en :

- Une dotation de 519 504 K€
- Une reprise de 345 976 K€

IV – Informations sur les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat**a) Consolidation**

Les comptes individuels de BPCE LEASE sont intégrés dans les comptes consolidés de BPCE SA dont le siège social est situé au 7 Avenue Germaine Sablon 75013 PARIS.

b) Proposition d'affectation du résultat*

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Bénéfice après impôt	-172 231	-168 267
Réserves légales	0	0
Report à nouveau avant répartition (*)	-403 236	-234 969
Distribution de dividendes	0	0
Report à nouveau après répartition	-575 467	-403 236

*y compris le report à nouveau Madrid

c) Etat des créances et des dettes selon la durée restant à courir

Actif en milliers d'euros	Montants Bruts 31/12/2024	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	non ventilées
Créances sur les établissements de crédit	585 298	585 298	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	328 557	21 615	48 230	208 676	50 036	0
Crédit-bail et location : créances rattachées	120 358	108 718	6	0	0	11 634
Clients douteux	29 262	410	128	182	128	28 414
Indemnités de résiliation	62 117	0	0	0	0	62 117
Total	1 125 592	716 041	48 364	208 858	50 164	102 165

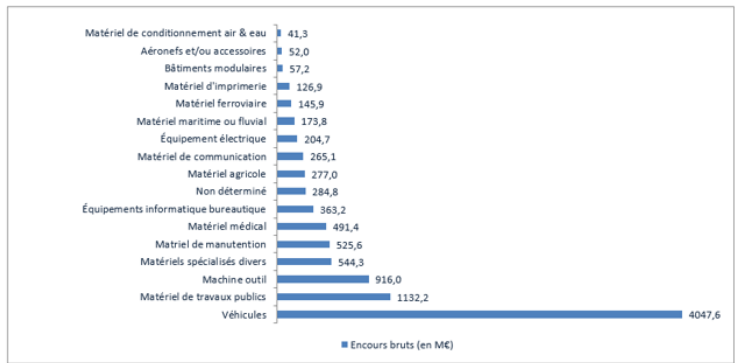
Passif	Montants 31/12/2024	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	non ventilées
Comptes créditeurs de la clientèle	0	0	0	0	0	0
Total	10 662 188	1 007 620	2 431 345	7 163 054	60 169	0

BPCE LEASE

d) Ventilation sectorielle des encours

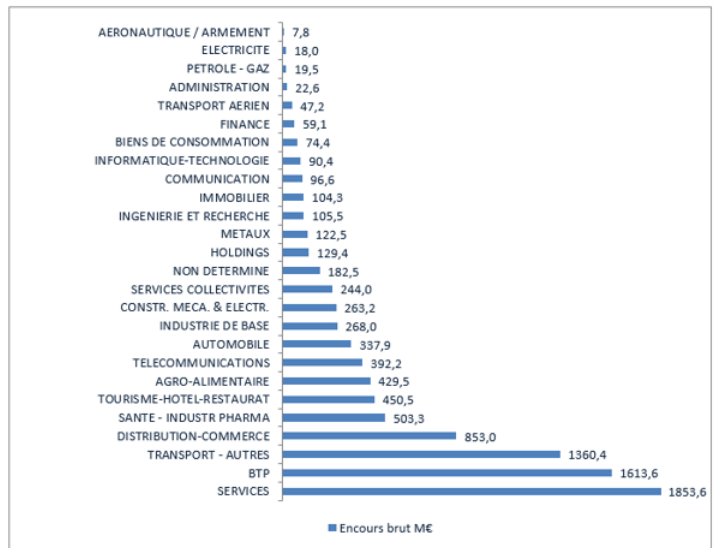
d-1) Ventilation sectorielle selon la notation Banque de France

Bien financé	Encours bruts (en Mj)	Encours bruts Mj %
Véhicules	4 047,6	42%
Matériel de travaux publics	1132,2	12%
Machine outil	916,0	9%
Matériels spécialisés divers	544,3	6%
Matériel de manutention	525,6	5%
Matériel médical	491,4	5%
Équipements informatique bureautique	363,2	4%
Non déterminé	284,8	3%
Matériel agricole	277,0	3%
Matériel de communication	265,1	3%
Équipement électrique	204,7	2%
Matériel maritime ou fluvial	173,8	2%
Matériel ferroviaire	145,9	2%
Matériel d'imprimerie	126,9	1%
Bâtiments modulaires	57,2	1%
Aéronefs et/ou accessoires	52,0	1%
Matériel de conditionnement air & eau	41,3	0%
Total général	9 649,0	100%



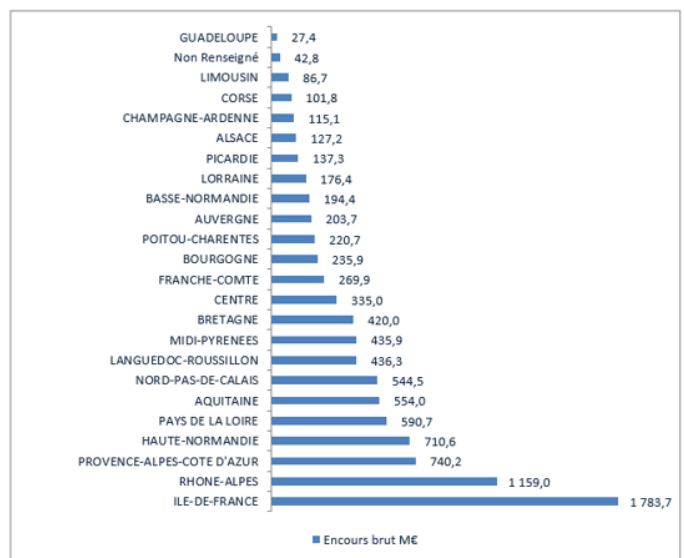
d-2) Ventilation sectorielle selon la nature des biens financés

Secteur éco	Encours brut Mj	Encours brut Mj %
SERVICES	1853,6	19,21%
BTP	1613,6	16,72%
TRANSPORT - AUTRES	1360,4	14,10%
DISTRIBUTION-COMMERCE	853,0	8,84%
SANTE - INDUSTRIE PHARMA	503,3	5,22%
TOURISME-HOTEL-RESTAURAT	450,5	4,67%
AGRO-ALIMENTAIRE	429,5	4,45%
TELECOMMUNICATIONS	392,2	4,06%
AUTOMOBILE	337,9	3,50%
INDUSTRIE DE BASE	268,0	2,78%
CONSTR. MECA. & ELECTR.	263,2	2,73%
SERVICES COLLECTIVITES	244,0	2,53%
NON DETERMINE	182,5	1,89%
HOLDINGS	129,4	1,34%
METAUX	122,5	1,27%
INGENIERIE ET RECHERCHE	105,5	1,09%
IMMOBILIER	104,3	1,08%
COMMUNICATION	96,6	1,00%
INFORMATIQUE-TECHNOLOGIE	90,4	0,94%
BIENS DE CONSOMMATION	74,4	0,77%
FINANCE	59,1	0,61%
TRANSPORT AERIEN	47,2	0,49%
ADMINISTRATION	22,6	0,23%
PETROLE - GAZ	19,5	0,20%
ELECTRICITE	18,0	0,19%
AERONAUTIQUE / ARMEMENT	7,8	0,08%
Total	9 649,0	100%



d-3) Ventilation sectorielle selon la localisation des biens financés

Secteur économique	Encours brut Mj	Encours brut Mj %
ILE-DE-FRANCE	1783,7	18,49%
RHONE-ALPES	1159,0	12,01%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	740,2	7,67%
HAUTE-NORMANDIE	710,6	7,36%
PAYS DE LA LOIRE	590,7	6,12%
AQUITAINE	554,0	5,74%
NORD-PAS-DE-CALAIS	544,5	5,64%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	436,3	4,52%
MIDI-PYRENEES	435,9	4,52%
BRETAGNE	420,0	4,35%
CENTRE	335,0	3,47%
FRANCHE-COMTE	269,9	2,80%
BOURGOGNE	235,9	2,45%
POITOU-CHARENTES	220,7	2,29%
AUVERGNE	203,7	2,11%
BASSE-NORMANDIE	194,4	2,01%
LORRAINE	176,4	1,83%
PICARDIE	137,3	1,42%
ALSACE	127,2	1,32%
CHAMPAGNE-ARDENNE	115,1	1,19%
CORSE	101,8	1,06%
LIMOUSIN	86,7	0,90%
Non Renseigné	42,8	0,44%
GUADELOUPE	27,4	0,28%
Total	9 649,4	100%



BPCE LEASE

e) Principaux éléments concernant les entreprises liées et le réseau des Banques Populaires et Caisses d'Epargne

en milliers d'euros	Filiales	Natixis	BPCE	Banques Populaires Régionales
Prêts à terme auprès des Ets de crédit	64 690	390 278		
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit		90 880	9 664 888	560 218
Charges financières	9 280	2 155	422 899	10 455
Produits financiers	0	0	59 874	0
Commissions payées au titre des apports de contrats				27 947
Commissions payées au titre des garanties reçues		0		4 157

f) Effectif par catégorie socio-professionnelle

	31/12/2024	31/12/2023
Employés	280	279
Cadres	432	408
Total	712	687

g) Participations

en milliers d'euros	% détenu	Capital de la Société	Capitaux propres (yc résultat Hors Subv. d'investissement et Prov. réglementées)	Nbre d'actions ou de parts	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Dividendes versés en 2024	Chiffre d'affaires 2024	Résultat social 2024
A) Renseignements détaillés									
1- Filiales									
TITRES LEASE EXPANSION	100,00%	1 580	721	98 750	2 513	960	0	22 990	-637
TITRES EUROLOCATIQUE	100,00%	1 035	3 060	57 500	72 202	67 056	1 696	46 759	1 864
TITRES BPCE LEASE REUNION	100,00%	8 000	12 075	66 115	15 151	15 151	0	177 212	4 019
TITRES BPCE LEASE TAHITI	100,00%	2 866	4 159	62 174	4 346	4 346	0	12 640	348
TITRES BPCE LEASE NOUMEA	99,09%	2 200	-747	10 781	7 118	7 118	0	21 486	-4 054
TITRES BPCE CAR LEASE	100,00%	5 184	76 942	22 940	35 510	35 510	0	229 671	-8 044
TITRES BPCE PERSONAL CAR LEASE	100,00%	8 000	8 520	80 000	8 000	8 000	0	971	-124
TITRES SIMPEL GROUP	58,00%	6 897	6 777	4 000 260	4 000	4 000		826	-119
TITRES ENERGECO	100,00%	8 320	17 897	520 000	14 785	14 785	9 464	80 729	6 752
TITRES BPCE LEASE IMMO	100,00%	62 029	92 515	3 876 827	60 775	60 775	9 227	881 736	17 134
TITRES CICOBAIL	77,14%	103 887	196 521	4 006 715	194 407	130 316	10 181	94 145	12 596
TITRES BPCE BAIL	100,00%	154 868	216 015	3 970 980	194 142	194 142	10 801	102 570	19 198
TITRES SUD OUEST BAIL	100,00%	5 000	6 362	326 799	5 634	5 634	343	18 555	1 135
TITRES BATILEASE	99,88%	9 367	49 472	467 797	33 893	33 893	10 711	58 469	7 519
TITRES INTERCOOP	100,00%	4 856	8 536	485 628	5 000	5 000	981	5 890	214
TITRES CO ASSUR	100,00%	40	509	2 500	1 562	1 562	783	2 347	436
TITRES BPCE SERVICES	0,00%	NA	NA	12	7	7		NA	NA

h) Répartition de l'actionariat 31/12/2024

actionnaires	Nombre d'actions	Montant nominal	Montant du capital	% du capital
BPCE	16 702 645	21,2	354 096 074	100
Total	16 702 645	21,2	354 096 074	100

BPCE LEASE**i) Honoraires des Commissaires aux comptes**

Les honoraires * sont conformes aux lettres de mission. Ces honoraires sont complétés de 6 K€ au titre d'une provision pour la réalisation éventuelle de la procédure convenue sur le FRU, en attente des instructions à venir du SRB.

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/23
Price Waterhouse Coopers	104,9	101,8
Price Waterhouse Coopers - Services Autres que la Certification des Comptes - Autorisés par la réglementation - (SACC 1)	3,2	3,1
Deloitte	107,1	103,9
Deloitte - Services Autres que la Certification des Comptes - Autorisés par la réglementation - (SACC 1)	3,3	3,2
Deloitte - Services Autres que la Certification des Comptes - Pré-Autorités - (SACC 2)	6,6	8,0
Total	224,1	220,1

* y compris les honoraires liés à la mission de certification des comptes concernant les succursales de Madrid et Milan